



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

CIMM • NUMÉRO 142 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 4 février 2019

—
Président

M. Robert Oliphant

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le lundi 4 février 2019

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.)): La séance est ouverte. Il s'agit de la 142^e séance du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration.

Je souhaite la bienvenue aux témoins. Nous allons entamer notre deuxième séance d'étude des services d'intégration au Canada. Merci d'être présents.

Avant de commencer, j'aimerais annoncer la tenue de quelques séances au Comité. Les membres se souviendront certainement que lors de notre dernière réunion, je me suis engagé à organiser des séances. Nous venons enfin d'arriver à les ajouter au calendrier. Veuillez noter qu'aujourd'hui et jeudi, nous travaillerons à l'étude des services d'intégration. Il s'agira des deuxième et troisième séances de cette étude, qui en comptera au minimum sept, conformément à votre motion. Il n'y aura pas de séance le lundi 18 février, car ce sera le Jour de la famille en Ontario. Le 20 février, nous aurons une séance sur le Budget supplémentaire des dépenses (B), comme vous me l'avez demandé.

J'ai contacté le ministre Hussien et le ministre Blair, et nous avons essayé d'organiser des séances. On a également demandé à M. Blair de témoigner devant le Comité de la sécurité publique, et nous n'avons que très peu de jours. Comme vous le savez, un certain nombre de journées de l'opposition ont été convoquées. Les rapports pourraient être déposés même avant la fin de mars, ou nous serions réputés les avoir reçus. Les deux ministres ont accepté de modifier leur emploi du temps et seront disponibles le 20 février. Nous leur accorderons un court temps de parole, cinq minutes chacun, ce qui donnera assez de temps au Comité pour leur poser des questions sur le Budget supplémentaire des dépenses (B).

Notez également que les 25 et 27 février, nous reprendrons l'étude sur les migrations. Vous avez demandé que l'on tienne trois séances supplémentaires à ce sujet. Nous en aurons une le 25 et une le 27. Je voudrais également vous informer que je vais essayer d'organiser une séance spéciale du Comité pour que l'on tienne les trois séances que vous avez demandées avant les deux semaines de relâche. Les analystes pourront ainsi continuer à travailler sur les témoignages et se préparer pour une séance au cours de laquelle vous donnerez des consignes relativement à la rédaction du rapport lorsque nous reviendrons en mars.

Je récapitule. Les 4 et 6 février, nous étudierons les services d'intégration. Le 18 février, il n'y aura pas de séance. Le 20 février, deux ministres viendront parler du Budget supplémentaire des dépenses (B). Enfin, les 25 et 27 février, nous reviendrons à l'étude des migrations. Nous organiserons probablement une troisième séance cette semaine-là, en faisant tout notre possible pour limiter les conflits d'horaire.

Avez-vous des questions?

Madame Rempel.

L'hon. Michelle Rempel (Calgary Nose Hill, PCC): Les ministres témoigneront-ils dans des groupes différents ou au sein du même groupe?

Le président: Ils témoigneront au sein du même groupe. La responsabilité budgétaire du Budget supplémentaire des dépenses (B) ne revient en réalité qu'à un seul ministre, le ministre Hussien. C'est à lui que revient cette responsabilité. Le ministre Blair sera là pour répondre aux questions sur la politique liée aux migrations irrégulières, parce qu'il est chargé de ce dossier, mais il n'en a pas la responsabilité budgétaire.

L'hon. Michelle Rempel: Êtes-vous en train de dire que le ministre Blair n'a aucune responsabilité quant à l'affectation des ressources dont il est chargé?

Le président: C'est une question que vous devrez lui poser.

L'hon. Michelle Rempel: Mais c'est ce que vous venez de dire.

Le président: Je sais que la responsabilité financière revient au ministre d'IRCC pour ce qui est du budget d'IRCC. Je ne sais pas comment cela fonctionne entre les ministres, mais je sais que techniquement, la responsabilité revient à ce ministre.

Monsieur Tilson.

M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC): Les ministères comparaitront-ils à une heure différente?

Le président: Les représentants des ministères seront avec eux, comme le veut la coutume. Ils resteront une heure de plus que les ministres.

M. David Tilson: Les deux ministères seront-ils présents au même moment?

Le président: Je vais devoir vérifier, mais je pense qu'il n'y a qu'un seul ministère. Il s'agit d'IRCC. M. Blair n'a pas de ministère.

M. David Tilson: D'accord.

Le président: Très bien.

Souhaitons maintenant la bienvenue à nos témoins.

Je vais commencer avec vous, monsieur Hussein. Je vous souhaite la bienvenue. Après votre exposé, nous céderons la parole aux deux témoins qui comparaissent par vidéoconférence depuis la Saskatchewan et la Colombie-Britannique.

Monsieur Hussein, vous avez sept minutes.

M. Ahmed Hussein (directeur général, The Neighbourhood Organization): Merci.

Bonjour à tous. Je suis ravi d'être ici. Je m'appelle Ahmed Hussein et je suis directeur général de The Neighbourhood Organization, ou TNO, une agence de Toronto qui s'occupe de l'établissement des immigrants. J'aimerais vous parler de la gamme de services d'établissement que nous offrons.

Il est important de procéder à une évaluation des besoins de tous les nouveaux arrivants qui s'adressent à nous ou à une organisation comme la nôtre offrant des services d'établissement. Ces services sont essentiellement offerts à l'ensemble de la famille ou à une partie de celle-ci. Il s'agit en fait de cerner les besoins, les priorités et les attentes de chacun pour lui fixer des objectifs en conséquence. Des sessions de groupe permettent de transmettre de l'information sur un large éventail de questions essentielles pour ces gens-là, comme l'emploi, l'école, les parcs et les loisirs.

Les liens avec la communauté prennent de plus en plus d'importance dans ce contexte. Il s'agit en fait d'établir la connexion entre les Canadiens et les nouveaux arrivants. Nous avons ainsi pu obtenir d'excellents résultats au moment de l'accueil des réfugiés syriens. Des répondants privés ont parrainé ces réfugiés et les ont aidés à établir des liens avec la communauté. Il fallait faciliter leur prise de contact avec les gens pour leur permettre d'étendre leur réseau et d'améliorer leurs perspectives d'emploi. On parle de personnes déjà établies au pays qui connaissent bien le marché du travail et ont de nombreux contacts.

Il y a également des services de soutien comme la garde d'enfants lorsqu'un parent participe à un atelier ou suit un cours de langue. On offre en outre, surtout pour les réfugiés pris en charge par le gouvernement, des services de traduction et d'interprétation.

Une fois cette évaluation holistique des besoins et des services requis terminée, le nouvel arrivant dispose de toute une série de coordonnées lui permettant de savoir où s'adresser pour obtenir de l'aide. Toute sa famille peut en bénéficier. Si l'on prend l'exemple d'une famille de quatre ou cinq personnes, l'aide offerte peut viser différents aspects comme l'emploi, la fréquentation scolaire ou les loisirs et autres services pour les jeunes. On s'en remet alors directement au plan d'évaluation des besoins. L'accès à l'emploi est l'un des éléments les plus importants, car c'est la clé pour un établissement réussi. Une personne peut aller de l'avant à compter du moment où elle trouve du travail. C'est en fait l'aspect primordial. Dans le cadre de ce processus, on favorise également la participation citoyenne. Chacun peut ainsi prendre connaissance de ce qui se passe dans son quartier et faire partie intégrante de sa communauté. De cette manière, l'arrivée de nouveaux venus n'affecte pas la cohésion communautaire.

Les programmes peuvent être offerts en mode sans rendez-vous, en groupe ou en ligne. De bons résultats ont été obtenus au cours des dernières années en offrant les services d'établissement en milieu scolaire, par exemple dans le cadre du programme Travailleurs de l'établissement dans les écoles, ainsi que dans les bibliothèques, les centres de loisirs et les lieux de culte. Il importe en outre de miser sur des horaires flexibles, notamment les soirs et les week-ends. Bien des gens travaillent suivant des horaires particuliers, et il est important qu'ils puissent tout de même avoir accès aux services.

Quant aux pratiques exemplaires, il s'agit en fait d'offrir un environnement accueillant où les nouveaux arrivants vont se sentir à l'aise. Lorsque les gens se sentent en confiance, nous pouvons obtenir davantage d'information afin de pouvoir mieux les aider. On doit leur offrir des services adaptés à leur culture, notamment quant aux cours de langue qui doivent être dispensés dans un endroit

accessible. Il faut être capable de bien écouter les nouveaux arrivants pour déterminer quels sont leurs besoins.

● (1535)

Il est notamment important de travailler avec les Canadiens déjà établis afin de nouer des liens véritables avec eux. Pour que l'établissement des nouveaux arrivants soit couronné de succès, le mentorat et des liens avec la communauté sont essentiels. C'est ainsi que ceux qui sont parrainés par des répondants privés obtiennent de meilleurs résultats que les réfugiés pris en charge par le gouvernement du fait qu'ils peuvent disposer d'emblée d'un réseau qui travaille avec eux.

On doit en outre s'employer à les mobiliser pour qu'ils deviennent des citoyens actifs contribuant à la société. On veut en effet que les nouveaux arrivants puissent bien s'établir et contribuer à l'harmonie recherchée dans notre pays. Certains d'entre eux sont entrepreneurs et peuvent compter grandement sur les services d'établissement pour savoir à qui s'adresser. Ils sont de plus en plus nombreux à vouloir obtenir du soutien pour se lancer en affaires. Il y en a, par exemple, un grand nombre dans notre région, qui offrent des services de traiteur ou de couture à des voisins mieux nantis, comparativement aux citoyens d'autres régions. Il convient également de veiller à ne pas orienter leurs actions vers des avenues qui ne les mèneront nulle part ou à leur faire faire des choses qui ne sont pas importantes à leurs yeux.

L'accès aux instances réglementaires pour les ingénieurs, les médecins et les avocats demeure problématique, et ce, malgré les améliorations qui sont sans cesse apportées. Par ailleurs, les nouveaux arrivants sont exclus de toutes les discussions stratégiques les concernant, alors que leurs points de vue devraient pourtant être pris en compte.

● (1540)

Le président: Je vais devoir vous demander de conclure rapidement.

M. Ahmed Hussein: Oui, bien sûr.

Il doit y avoir collaboration entre tous les ordres de gouvernement — fédéral, provincial et municipal — aux fins des services d'établissement. Il est important que nous conjuguions nos efforts pour mobiliser les nouveaux arrivants, car leur prospérité contribuera à celle de notre pays.

Merci.

Le président: Merci.

Vous pourriez nous en dire plus long en répondant aux questions des membres du Comité.

Permettez-moi de me diriger vers l'ouest du pays pour céder la parole à Mme Hamm de la Saskatchewan Intercultural Association.

Merci d'être des nôtres aujourd'hui.

Mme Jess Hamm (directrice générale, Saskatchewan Intercultural Association): Bonjour à tous.

Comme vous l'avez indiqué, je m'appelle Jess Hamm. Je tiens à vous remercier de m'avoir invitée à prendre la parole aujourd'hui. Je dirais que vous bénéficiez aujourd'hui des douceurs de l'hiver à Ottawa, vu que nous avons droit pour notre part à un joli -37 °C avec le refroidissement éolien.

Je suis la directrice générale de la Saskatchewan Intercultural Association, une organisation sans but lucratif qui joue un rôle important depuis 1964. Je veux aussi souligner que nos activités ont lieu dans le territoire visé par le Traité n° 6, soit les terres traditionnelles des Premières Nations et des Métis.

Depuis ses tout débuts, notre association s'emploie à aider les groupes culturels à préserver l'identité, la langue et l'activité artistique qui les distinguent tout en s'intégrant à la communauté qui les accueille et en se faisant accepter par celle-ci. Depuis 20 ans, nous nous efforçons d'offrir des programmes et des services permettant de mieux habiliter les nouveaux arrivants tout en supprimant les obstacles à leur établissement. Par « nouveaux arrivants », j'entends à la fois les immigrants et les réfugiés.

Nous aidons également les Autochtones à trouver de l'emploi, à promouvoir leur langue et à mieux faire comprendre leur culture. Notre rôle a toujours consisté en grande partie à faire de la sensibilisation contre le racisme et à favoriser la compréhension interculturelle au sein de la population, en général via des ateliers, des programmes et des activités communautaires.

Notre association travaille en partenariat avec de nombreux organismes communautaires pour offrir un large éventail de programmes, y compris la formation préparatoire à l'emploi, des cours d'anglais et de langue ancestrale, des programmes pour les jeunes et des spectacles artistiques. Nous misons sur la sensibilisation et le travail en comités pour permettre une meilleure compréhension interculturelle et une plus grande acceptation dans la communauté.

Depuis plus de 20 ans, nous offrons des services de formation préparatoire à l'emploi. L'un de nos programmes d'emploi cible les professionnels formés à l'étranger de telle sorte qu'ils aient de meilleures chances de travailler dans leur domaine au Canada. Ce programme combinant formation théorique et stages de travail est financé par le gouvernement de la Saskatchewan.

Nous avons une autre initiative d'emploi tout à fait unique s'adressant à la fois aux nouveaux arrivants et aux Autochtones de 18 à 30 ans qui n'ont que peu ou pas du tout d'expérience de travail. Non seulement ce programme permet-il de supprimer des obstacles à l'emploi, mais il est également conçu pour éviter les malentendus attribuables à des différences culturelles en sensibilisant les participants aux particularités des différentes cultures. Ce programme est composé de cours théoriques assortis d'une allocation, de stages rémunérés, de subventions pour la garde des enfants et de mesures de soutien pour le transport. Il est financé par le gouvernement fédéral.

L'association offre également des cours d'anglais grâce au financement obtenu du gouvernement fédéral et de la province. On peut ainsi adapter notre offre à la situation particulière des nouveaux arrivants en leur dispensant une formation théorique leur donnant accès aux huit niveaux de compétence linguistique canadiens. Nous pouvons ainsi former plus de 24 groupes dans différents emplacements à Saskatoon. Nous fournissons des services de garde d'enfants pour tous les cours dispensés le jour et une partie de ceux qui sont offerts le soir.

Nous offrons en outre plusieurs programmes pour les jeunes de la communauté, avec une programmation parascolaire et estivale. Notre programme jeunesse d'été s'adresse aux nouveaux arrivants, garçons et filles, de 6 à 18 ans. Il met l'accent sur l'intégration, l'éducation et les loisirs. Ce programme prévoyant un soutien pour le transport est financé par le fédéral. Nos programmes parascolaires tirent leur financement de petites subventions obtenues localement et ne sont pas limités aux nouveaux arrivants. Ils mettent l'accent sur l'apprentissage et la mise en commun des cultures grâce à des partenariats avec nos écoles.

Comme notre rôle principal a toujours consisté à favoriser la compréhension interculturelle et à lutter contre le racisme, nous

offrons aussi des programmes valorisant les différences culturelles et rassemblant les gens afin qu'ils apprennent et comprennent mieux les valeurs des autres via des liens de mentorat, des séances ou des congrès de formation et différentes possibilités d'intégration. Nous appuyons en outre un réseau de 22 écoles offrant des cours dans 19 langues différentes au sein de notre communauté, car nous croyons profondément en l'importance absolue de préserver des liens avec sa langue et sa culture.

L'objectif ultime de l'association est de faire de notre communauté un endroit où toutes les cultures peuvent s'épanouir équitablement, ce qui signifie par ailleurs que nous devons poursuivre nos efforts pour la réconciliation en réponse aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Via l'autochtonisation de notre propre organisation, nous cherchons à offrir aux nouveaux arrivants des services d'établissement et d'intégration dans le respect des peuples autochtones de notre pays, tout en veillant à appuyer la croissance et la réussite de nos communautés autochtones. Notre ville, notre province et notre pays dans son ensemble se portent mieux et sont plus prospères lorsque nos relations sont fondées sur le respect mutuel, la confiance et la compréhension.

● (1545)

J'aimerais maintenant vous lire quelques commentaires de nos clients concernant les répercussions de nos programmes.

Voici d'abord ce que disait un participant à l'un de nos programmes d'emploi: « Je suis très reconnaissant pour l'aide obtenue, car je me démarque maintenant par la confiance et l'assurance que me procure ma bonne compréhension de nombreuses nouvelles valeurs culturelles et sociales. Je suis désormais en mesure d'aller de l'avant en mettant à contribution mes compétences interpersonnelles nouvellement acquises. Ce programme m'a permis d'avoir accès à de nombreuses nouvelles idées et de savoir comment m'y prendre pour préparer un curriculum vitae, rédiger une lettre d'accompagnement et passer une entrevue. Je peux aussi mieux interagir directement avec mes collègues provenant de milieux socioculturels différents. »

Voici maintenant la réaction obtenue à la suite de l'un de nos programmes de mentorat interculturel: « Grâce à ce programme, je me sens le bienvenu dans la ville. J'ai été jumelé à un bon mentor qui avait vraiment le programme à coeur. Il y avait une véritable motivation à apprendre et à partager nos points de vue au sujet de nos différences culturelles, de nos racines et des enjeux sociaux. En apprenant à mieux connaître l'autre, on s'est rendu compte de certaines similitudes dans nos origines. Grâce à ce programme, je me sens vraiment le bienvenu dans cette ville et même dans ce pays. »

Passons au commentaire d'un autre participant à un programme d'emploi: « Je ne serais pas rendu où je suis aujourd'hui n'eût été ce programme. Je vois maintenant ma fille une fin de semaine sur deux et je viens de m'acheter une voiture. Je me suis aussi acheté de bons souliers qui respirent, car j'en ai besoin pour mon travail. Si je n'avais pas eu l'aide du programme pour me rendre en taxi jusqu'à l'entrevue ou m'aiguiller vers cette possibilité d'emploi, je ne sais pas où j'en serais aujourd'hui. »

Écoutons enfin une participante à l'un de nos programmes d'anglais: « J'ai entendu dire que l'association offrait des cours d'anglais avec service de garde d'enfants. J'ai eu la chance de pouvoir suivre des cours aux niveaux trois et quatre. Je suis heureuse de pouvoir ainsi apprendre l'anglais sans avoir à me préoccuper de mon enfant. Lorsque je suis arrivée au Canada il y a cinq ans, j'ai d'abord travaillé dans un hôtel. À un moment donné, mon gérant m'a demandé de faire quelque chose mais je n'ai rien compris, une situation très embarrassante. Je peux maintenant répondre au téléphone pour mon gestionnaire et tenir des conversations simples avec les clients. Mon anglais s'est nettement amélioré, mais j'ai encore beaucoup de travail à faire. Je vais poursuivre l'apprentissage de l'anglais et ne jamais abandonner. »

Le président: Je vous demanderais de conclure assez rapidement. Merci.

Mme Jess Hamm: C'est justement ce que j'allais faire.

En guise de conclusion, je veux vous soumettre les recommandations suivantes.

Premièrement, les services d'établissement et d'intégration doivent être financés en tenant véritablement compte des objectifs de réconciliation avec les Autochtones et en reconnaissant le rôle dévastateur du racisme qui crée des obstacles pour les nouveaux arrivants au Canada.

Deuxièmement, les décisions concernant le financement et l'octroi de contrats devraient plus souvent être prises en prenant en considération le contexte local, car les décisions s'appuyant sur des critères généraux d'application nationale sont souvent prises sans tenir compte des besoins particuliers des petites provinces ou des villes.

Troisièmement, il faut reconnaître que l'apprentissage de l'anglais n'est pas uniquement une porte d'accès à la citoyenneté canadienne pour les nouveaux arrivants, et que l'interruption du financement d'IRCC une fois cette étape franchie est un obstacle à la pleine intégration. Les nouveaux arrivants doivent absolument réussir une formation en anglais aux niveaux 5 à 8 pour pouvoir s'épanouir pleinement au sein de nos communautés.

Enfin, le gouvernement fédéral doit investir davantage dans des programmes d'emploi qui vont assurer la formation des nouveaux arrivants, mais aussi bien faire comprendre aux employeurs le rôle qu'ils ont à jouer dans le processus d'établissement.

Je tiens à vous remercier pour le temps que vous m'avez consacré aujourd'hui. Je serai ravie de répondre à toutes les questions des membres du Comité.

• (1550)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant du côté de la Colombie-Britannique.

Madame Hamel, merci d'être des nôtres aujourd'hui. Je suis heureux que vous puissiez témoigner par vidéoconférence. Nous avons eu certains problèmes avec la technologie aujourd'hui, et je me réjouis que le tout soit réglé.

Mme Jocelyne Hamel (directrice générale, Mount Pleasant Neighbourhood House, Association of Neighbourhood Houses of British Columbia): Merci beaucoup de m'avoir invitée aujourd'hui.

Je m'appelle Jocelyne Hamel et je suis directrice générale de la Mount Pleasant Neighbourhood House, qui fait partie de l'Association of Neighbourhood Houses of British Columbia.

Mon exposé vise à vous soumettre une pratique exemplaire à envisager en vous parlant du rôle que jouent les foyers de voisinage

dans l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants. Je vais traiter brièvement d'une étude de cas et du modèle du foyer de voisinage en établissant des liens avec les recherches pertinentes.

Je suis très heureuse d'avoir d'abord eu l'occasion d'entendre mes collègues, M. Hussein et Mme Hamm, car il y a certaines similarités entre nos approches. Je vais toutefois aborder les choses dans un angle légèrement différent.

J'aimerais commencer par vous raconter brièvement l'histoire de l'une des personnes qui a participé à une évaluation de nos programmes alimentaires en 2017. J'emploierai un nom fictif.

Comme bon nombre d'immigrants, Aya essayait de s'adapter à sa nouvelle vie à Vancouver, mais elle trouvait ce processus difficile et se sentait seule. Les choses ont changé lorsqu'elle s'est inscrite au programme du club de cuisine du foyer de voisinage de Mount Pleasant. En participant à des ateliers de cuisine offerts par des pairs, Aya a trouvé une nouvelle façon de s'investir dans sa collectivité, de se faire des amis et de rompre son isolement.

Notre foyer de voisinage a été « *el punto de partida* (un point de départ) pour faire de nouvelles expériences et me sentir plus à l'aise avec les gens », explique-t-elle. « J'ai pu ainsi sortir de ma dépression et de la solitude que je ressentais. Aujourd'hui, je me sens utile, heureuse et mieux entourée. »

Après le club de cuisine, Aya s'est inscrite à un cercle de formation en leadership et a commencé à faire du bénévolat au sein du foyer de voisinage pour acquérir de l'expérience de travail, renforcer sa confiance en elle et développer de nouvelles compétences. Elle a indiqué que ce soutien et son expérience au sein du club de cuisine lui ont donné le courage de faire du bénévolat afin de participer avec d'autres parents à l'organisation d'un événement tenu à l'école de ses enfants.

Elle occupe aujourd'hui un emploi à temps plein de durée indéterminée au foyer de voisinage et est enthousiaste à l'idée d'aider des personnes qui vivent une expérience semblable à la sienne.

Les foyers de voisinage sont des lieux accueillants ancrés dans la communauté où chacun, quels que soient son âge, sa nationalité et ses aptitudes, peut trouver le moyen d'établir des liens avec d'autres personnes et avec sa communauté. Comme ces foyers offrent de multiples services, les nouveaux arrivants y trouvent de nombreuses occasions d'établir un premier contact. Une fois ce lien créé, ils participent à un ensemble de programmes, de services et d'activités de développement communautaire, les dirigent et en tirent des connaissances.

Le modèle des foyers de voisinage intègre plusieurs approches et principes. Ce sont des organismes de quartier bien ancrés dans la communauté. Ils offrent un lieu sûr, accueillant, inclusif et ouvert à tous. Ils misent sur des approches axées sur le client et le renforcement de la communauté locale. Ils s'emploient à trouver des solutions aux problèmes locaux et à favoriser l'engagement citoyen. On y offre des programmes et des services suivant des approches multigénérationnelles et interculturelles. Ils s'appuient sur des stratégies, fondées sur les forces et les atouts, qui sont axées sur le renforcement des capacités et la réciprocité productive.

J'aimerais ajouter qu'en Colombie-Britannique, les foyers de voisinage ont toujours joué un rôle de premier plan dans le maintien de bonnes relations avec les Autochtones au sein de la communauté, car c'est bel et bien là que nous agissons. Nous sommes présents dans la communauté et nous travaillons avec les gens.

En mettant l'accent sur l'inclusion et l'établissement de liens, nous favorisons les interactions interculturelles entre Autochtones et non-Autochtones, y compris les nouveaux arrivants et les réfugiés. Cette approche engendre une connaissance plus approfondie et une meilleure acceptation des cultures et de l'histoire des Autochtones. De plus, les foyers de voisinage s'assurent actuellement de faire le nécessaire pour contribuer à l'atteinte des objectifs de vérité et de réconciliation.

Les nouveaux arrivants ont de nombreux besoins et les recherches indiquent que les foyers de voisinage sont bien placés pour répondre à ceux liés à l'établissement et à l'intégration grâce à leur approche holistique misant sur la multiplicité des points de service. Grâce à une subvention du programme Savoir du Conseil de recherches en sciences humaines, un projet de recherche de quatre ans a été réalisé au sujet des foyers de voisinage de l'agglomération de Vancouver pour évaluer différents aspects de ce programme de prestation des services répondant aux besoins des personnes et des communautés.

Certaines des conclusions de cette recherche portent sur la façon dont les foyers de voisinage renforcent les capacités des nouveaux arrivants. Ces foyers répondent directement aux besoins des nouveaux arrivants en matière de services d'établissement et d'intégration en leur offrant des programmes destinés aux enfants, des services intergénérationnels ainsi que de nombreux autres services, qui ne sont pas nécessairement des programmes d'établissement.

Nous créons des espaces sûrs pour tisser des liens et offrir un soutien en vue de rompre l'isolement des nouveaux arrivants et de susciter chez eux un sentiment de mieux-être et d'appartenance. Nous adoptons une approche fondée sur les atouts, qui nourrit les aspirations et favorise la création de débouchés, renforce la confiance en soi et les compétences, et valorise la participation active au sein de la communauté. Nous offrons des occasions de leadership et de bénévolat qui permettent souvent aux nouveaux arrivants d'accéder à des possibilités d'emploi.

• (1555)

La recherche a aussi révélé que les nouveaux arrivants signalent un développement plus important de leurs capacités sociales que les répondants nés au Canada, et que celui-ci s'accroît à mesure que la durée, l'intensité et la variété de leur engagement auprès des foyers de voisinage augmentent.

Les foyers de voisinage offrent un très grand nombre de programmes et de services qui permettent aux nouveaux arrivants de renforcer leurs capacités et d'établir des liens au sein de leur quartier. L'exemple que j'ai donné au début de mon exposé illustre bien l'expérience de nombreux nouveaux arrivants qui font face à des obstacles économiques et à l'insécurité alimentaire lorsqu'ils s'établissent, et qui se tournent vers les organismes communautaires pour leur demander du soutien.

Tous les foyers de voisinage ont des programmes alimentaires, allant des services de distribution d'aliments aux clubs de cuisine, en passant par les cuisines communautaires, dans le cadre desquels des groupes de personnes se réunissent pour apprendre, cuisiner et manger ensemble. Souvent, nous constatons que les nouveaux arrivants passent d'abord par les programmes alimentaires et qu'ils trouvent ensuite de nombreux autres services et programmes qui répondent à leurs besoins au sein de nos organismes.

En 2017, le foyer de voisinage de Mount Pleasant a procédé à une évaluation visant à mesurer l'incidence des programmes de cuisine et des cuisines éducatives sur leurs participants. Un sondage et des entrevues en profondeur ont ainsi été menés. Nos constatations

confirment que nos programmes alimentaires améliorent les compétences des participants en matière d'alimentation et de nutrition.

Il est toutefois davantage révélateur de constater que l'impact de ces programmes va plus loin que le seul aspect alimentaire. Ils permettent également l'établissement de liens sociaux. En passant du temps ensemble en cuisine, ces personnes sont mieux à même d'établir un réseau social solide, de sortir de leur isolement et d'améliorer vraiment leur sort en pouvant par exemple accéder à un logement ou nouer des liens d'amitié durables.

Nous avons également découvert que les participants trouvent dans nos foyers un lieu propice à la pratique de leur anglais, car ils s'y sentent à l'aise de le faire. Même ceux qui ne parlaient pas du tout l'anglais pouvaient participer, car il est beaucoup plus facile de se servir du langage des signes dans une cuisine que dans d'autres contextes.

Le président: Madame Hamel, je vais devoir vous demander de conclure.

Mme Jocelyne Hamel: Oui.

Nous avons aussi appris que les participants se sentent encouragés à acquérir des compétences en leadership. Ils ont ainsi pris des risques pour devenir des leaders et des enseignants dans le cadre de cours de cuisine ou d'autres emplois bénévoles. Certains participants ont indiqué que leur expérience au sein du programme les avait aidés à trouver un emploi.

Nous avons constaté en outre que le fait d'évoluer au sein d'un environnement inclusif et sûr avait offert à plusieurs de nos participants le soutien dont ils avaient besoin pour remédier à leurs problèmes de santé mentale. Nous estimons donc que les programmes fondés sur l'alimentation ont certes fait leurs preuves au sein d'une organisation communautaire comme les foyers de voisinage.

Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup.

Merci à tous nos témoins. Nous passons maintenant à la portion de la séance réservée aux questions des membres du Comité.

Au premier tour, chacun aura droit à sept minutes.

Nous débutons par Mme Zahid.

Mme Salma Zahid (Scarborough-Centre, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à tous nos témoins d'avoir bien voulu être des nôtres aujourd'hui pour contribuer à cette importante étude.

Merci, monsieur Hussein, pour tout ce que vous faites. À Toronto, on me parle sans cesse de votre excellent travail. Bon nombre de mes commettants ont recours à vos services.

Monsieur Hussein, les nouvelles arrivantes ont des besoins bien particuliers. Il n'est pas rare que leur réussite dépende de l'accès à des mesures de soutien et à des programmes spécialement adaptés à ces besoins. Quels seraient selon vous les obstacles particuliers auxquels se heurtent les nouvelles arrivantes et comment vous y prenez-vous pour adapter vos services en conséquence?

M. Ahmed Hussein: Oui, vous avez tout à fait raison. Nous accueillons un grand nombre de réfugiés pris en charge par le gouvernement ainsi que de réfugiés parrainés par le secteur privé. Nous avons constaté qu'il était primordial d'offrir une gamme de programmes vraiment pertinents pour ces gens-là. Dans ce contexte, il est préférable de procéder à une évaluation complète pour déterminer quels sont les besoins à combler. Dans notre secteur, il y a par exemple de nombreuses femmes qui souhaitent offrir des services de traiteur, et qui se tirent très bien d'affaire. Quelques-unes de nos grandes institutions se retrouvent parmi leurs clients.

Il est important que nous appuyions les initiatives semblables, soit en établissant le lien avec des bailleurs de fonds ou en leur offrant un espace où elles pourront trouver l'information et les ressources dont elles ont besoin. Les services de garde d'enfants sont importants pour ces femmes, tout comme la formation linguistique, car ce sont bien souvent les hommes qui maîtrisent l'une de nos langues officielles — soit surtout l'anglais dans notre région — ce qui rend les cours de langue d'autant plus essentiels pour les femmes. Nous avons donc conçu une série de programmes destinés spécialement aux femmes pour favoriser leur développement économique, leur entrepreneuriat et l'établissement de liens avec d'autres femmes établies dans la communauté.

Nous avons aussi une relation de collaboration avec le Centre des sciences de l'Ontario qui est situé à Toronto. Des nouvelles arrivantes ont ainsi conçu les costumes pour une exposition qui fait une tournée mondiale. Nous les avons aidées à négocier un contrat avec le Centre des sciences de l'Ontario. Ces femmes nous font bénéficier d'une grande capacité d'entrepreneuriat, et je crois que nous devons vraiment les encourager à miser sur cette capacité pour poursuivre leurs efforts en ce sens, car cela va grandement faciliter leur intégration au Canada.

• (1600)

Mme Salma Zahid: Notre gouvernement a accru de près de 5 % le financement accordé pour le programme d'établissement en 2018-2019. Il a ainsi été porté à 768 millions de dollars. Avec les autres augmentations prévues pour l'appui aux nouveaux arrivants suivant les niveaux établis dans notre plan pluriannuel, on en arrivera à la fin de l'exercice 2019-2020 à une augmentation de 32 % du financement consacré à l'établissement depuis l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement en 2015.

Pouvez-vous nous dire en quoi ce financement additionnel contribue à l'amélioration des services offerts aux nouveaux arrivants sur le terrain?

M. Ahmed Hussein: Toute augmentation du financement nous permet de venir en aide à un plus grand nombre de gens. Nous pouvons procéder à des embauches pour combler des besoins particuliers. À titre d'exemple, plusieurs des réfugiés syriens que nous avons accueillis récemment étaient aux prises avec des problèmes de santé mentale. Ces ressources nous permettent de leur offrir des services en santé mentale ou des interventions d'urgence que nous intégrons à notre gamme de services afin d'améliorer leur qualité de vie et de leur faciliter les choses pour trouver un emploi ou se lancer en affaires. Il est également ainsi possible d'offrir des cours de langue à un plus grand nombre de personnes. La maîtrise de la langue est essentielle à l'intégration au marché du travail. Il est donc très bénéfique de pouvoir bonifier notre offre de cours de langue et réduire le nombre de personnes sur nos listes d'attente. C'est ce que nous sommes parvenus à faire dans notre secteur, et les nouveaux arrivants sont vraiment plus nombreux à en bénéficier. Plus nous avons de ressources à notre disposition, plus notre impact est important.

Mme Salma Zahid: Merci.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Hamel.

Comme on met beaucoup l'accent sur les cours de langue et la formation professionnelle des adultes pour les intégrer au marché du travail, il arrive que les jeunes soient négligés. L'intégration des familles de nouveaux arrivants est pourtant souvent facilitée par celle de leurs enfants, surtout lorsqu'ils sont adolescents. Prenez-vous des mesures particulières pour aider ces jeunes qui arrivent au pays à composer avec les pressions qui s'exercent sur eux?

Mme Jocelyne Hamel: C'est vraiment une très bonne question.

Au foyer de voisinage de Mount Pleasant, nous avons des gens qui travaillent expressément auprès des jeunes qui arrivent au pays, qu'ils fréquentent encore l'école ou en soient rendus ailleurs dans leur parcours. Nous collaborons avec les Travailleurs de l'établissement dans les écoles. Nous offrons des mesures de soutien ainsi que des ateliers pour lutter contre le racisme, comme l'indiquait ma collègue, Mme Hamm. Nous essayons de discuter avec eux des rôles qu'ils sont appelés à jouer. Nous essayons de les appuyer dans ce cheminement, mais nous avons également des programmes leur permettant d'établir des liens avec d'autres jeunes à l'extérieur de l'école, ce qui facilite leur intégration sociale.

C'est parfois très difficile, car nous devons aussi intervenir auprès de populations très vulnérables, comme les réfugiés syriens. Ainsi, lorsque de jeunes Syriens ont voulu participer à nos programmes, il est arrivé que leurs parents nous rendent visite pour s'assurer qu'ils allaient être en sécurité. Je peux vous confirmer que les foyers de voisinage sont des endroits très sûrs. Il a toutefois fallu un certain temps pour que nous obtenions l'assentiment de ces familles qui avaient des doutes et s'inquiétaient du sort de leurs enfants. Cela fait partie des services que nous offrons. Nous sommes capables de créer des espaces permettant aux jeunes de se rencontrer dans un contexte qui convient à leurs parents. C'est l'un des éléments.

J'aimerais vous parler brièvement de ce qui se fait à la Frog Hollow Neighbourhood House. C'est aussi relié à l'alimentation. On y a mis sur pied un programme d'entrepreneuriat social dans le cadre duquel des jeunes confectionnent du chutney à partir de fruits et de légumes récupérés. Ce modeste programme s'adresse à tous les jeunes, mais bon nombre des participants sont de nouveaux arrivants. Ils ont ainsi l'occasion de faire un peu d'argent. Ils acquièrent des compétences et amorcent leur intégration au marché du travail. On ne cesse de mettre en oeuvre de nouvelles initiatives communautaires de la sorte dans des organismes comme nos foyers de voisinage parce que...

• (1605)

Le président: Merci beaucoup. Je dois vous interrompre, car le temps prévu est écoulé.

Mme Jocelyne Hamel: D'accord.

Le président: Madame Rempel.

L'hon. Michelle Rempel: Monsieur le président, je propose:

Que, conformément à l'alinéa 108(1)a) et au paragraphe 08(2) du Règlement, le Comité se réunisse conjointement avec le Comité permanent de la sécurité publique et nationale pour déterminer si des déficiences se sont présentées au cours des trois dernières années dans le processus de vérification de sécurité des personnes qui sont entrées au Canada, et ce, aussi bien aux points d'entrée officiels qu'entre ces points d'entrée, pour cerner les causes et les effets de ces déficiences et pour proposer des solutions; que des responsables ministériels et les ministres de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté ainsi que de la Sécurité publique et de la Protection civile soient présents à au moins une séance; que des responsables et des représentants élus du Congrès et du Sénat des États-Unis soient invités à être présents; que ces réunions aient lieu avant le 1^{er} mars 2019; que le Comité présente ses conclusions à la Chambre; et que, conformément à l'article 109 du Règlement, le gouvernement dépose une réponse exhaustive aux conclusions du Comité.

J'aimerais soumettre à mes collègues trois principes fondamentaux afin qu'ils comprennent bien les raisons qui me portent à croire qu'il serait approprié pour notre comité de se pencher dès maintenant sur cet enjeu.

Bon nombre de Canadiens estiment que les vérifications de sécurité sont une mesure tout à fait raisonnable dans le cadre de notre processus d'immigration. Plusieurs articles récents ont laissé entendre que ces vérifications étaient devenues problématiques, et il incombe aux parlementaires de chercher à en avoir le cœur net.

Le président: Permettez-moi de vous interrompre un instant pour expliquer la situation à nos témoins. Je vous redonnerai la parole tout de suite après.

Je veux juste que chacun comprenne bien ce qui se passe. Lorsqu'un membre du Comité a la parole pour poser des questions à nos témoins, il a tout à fait le droit d'en profiter pour présenter une motion. C'est sa prérogative. Comme cette motion a déjà été soumise au Comité, l'obligation de préavis de 48 heures est respectée. Mme Rempel peut donc de plein droit présenter cette motion.

Nous vous demandons de demeurer des nôtres pendant que nous débattons de cette motion. Nous ne savons pas combien de temps cela nous prendra.

Merci.

L'hon. Michelle Rempel: Excellent.

Je veux expliquer à mes collègues mon raisonnement pour la tenue d'une réunion du comité mixte, en vertu de l'article 108(1). De plus, pour vous donner un bon exemple — et comme l'a fait valoir le président au début de la séance —, nous avons maintenant un ministre, le ministre Blair, qui est responsable des deux ministères, je crois — nous n'en sommes pas certains —, et ces sujets relèvent de la compétence de deux comités distincts. À mon avis, c'est important.

Je voulais lire à mes collègues une citation du professeur Kelly Sundberg, de l'Université Mount Royal, parue dans un article de CBC, je crois. Il a dit ceci:

En tant que Canadien, je m'attends à plus et je crois que les Canadiens s'attendent à ce que les organismes fédéraux chargés de l'application de la loi, du renseignement et de la sécurité frontalière travaillent de manière harmonieuse et échangent des renseignements de façon intégrée. S'il y a des obstacles administratifs ou juridiques, alors le Parlement doit s'en occuper.

Ce commentaire avait trait à un article sur un ressortissant étranger qui était entré au pays illégalement pour ensuite demander l'asile alors qu'il avait d'importants antécédents criminels et qu'il était visé par un mandat d'arrestation non exécuté, je crois. Même si l'ASFC a fait part de ses préoccupations au sujet de cette personne, le processus de la CISR — qui est du ressort du Comité — n'en a pas tenu compte et a tout de même accepté cette personne au Canada. Je crois que l'article fait valoir que cette personne pourrait avoir commis des crimes au Canada.

J'aimerais vous faire part d'autres histoires. Encore une fois, elles ne viennent pas de moi, mais bien de CBC, de Global News et d'ailleurs.

Il y a ici un article du 13 décembre intitulé « Botched handling of gangster refugee claimant exposes Canada's screening weaknesses », qui provient lui aussi de CBC. C'est un très long article qui parle des lacunes possibles dans nos processus de filtrage, qui sont probablement exacerbées par les pressions sur notre système émanant de l'arrivée massive de migrants par le chemin Roxham au cours de la dernière année.

Le 16 janvier 2019, CBC a publié un article intitulé « Person of “national security concern” was accidentally granted permanent residency ». Je crois que le ministre de la Sécurité publique a parlé du document obtenu par CBC à ce sujet, qui était largement caviardé. Je ne comprends pas comment une personne considérée comme étant préoccupante pour la sécurité nationale a pu obtenir la résidence permanente.

Encore ici, il y a des divergences entre les processus de l'Agence des services frontaliers du Canada, la GRC, nos organismes chargés du renseignement et nos processus d'immigration. Il semble y avoir une lacune ici.

Voici un autre article de Stewart Bell, de Global News, datant d'il y a plus d'un an: « Internal government audit finds “gaps” in security screening of Syrian refugees ». Bien sûr, on explique que de nombreuses personnes de cette cohorte, qui auraient dû passer par un processus de vérification exhaustif, n'ont pas été filtrées avant leur arrivée au Canada.

Le 4 février, l'Associated Press a publié un article intitulé « Canadian border more of a terror concern than Mexican for U.S. ».

Je crois que j'ai vu un autre article de Global News aujourd'hui qui parlait des menaces terroristes émanant de personnes d'une certaine nationalité. Les Américains se sont dits inquiets de les voir quitter les États-Unis pour le Canada.

Je veux exprimer clairement mes intentions ici: ce qui m'inquiète, c'est que ces rapports s'accumulent. Jour après jour, on entend parler des processus de filtrage. Aujourd'hui, à la Chambre des communes, j'ai pris la parole et j'ai demandé au ministre s'il était prêt à témoigner devant le Comité. Le représentant du gouvernement m'a répondu que tout irait bien.

À entendre ces histoires jour après jour, je suis inquiète. Je crains que si le gouvernement n'est pas responsable devant le Parlement — comme l'a fait valoir M. Sundberg —, il risque de laisser passer des choses dont nous ne voulons pas au Canada. Il faut veiller à ce que les processus en place fonctionnent pleinement et de façon robuste en toutes circonstances, et à ce qu'il n'y ait aucune marge d'erreur acceptable.

● (1610)

Comme l'a fait valoir M. Sundberg, il revient au Parlement d'étudier la question. Tout ce que nous demandons, c'est une étude. Les exemples sont nombreux. Chacun de ces articles devrait être préoccupant pour les parlementaires. Le gouvernement doit répondre à ces messages. Je crois qu'il est assez raisonnable de demander à ce que cette étude soit faite rapidement, d'autant plus que nous avons maintenant un ministre responsable des deux ministères.

J'aimerais aussi parler de ce qui touche les représentants des États-Unis. Je serai heureuse d'en discuter avec mes collègues.

Dans un article paru il y a environ deux semaines, je crois, un représentant démocrate qui est maintenant vice-président ou président d'un comité équivalent au nôtre, je crois, s'est dit préoccupé de la capacité du Canada à faire le triage des nouveaux arrivants en ce qui a trait à leur relation avec les États-Unis. Comme nous partageons la plus longue frontière non protégée du monde, je crois que nous sommes à tout le moins responsables de réaliser une étude parlementaire neutre sur le sujet, et de donner à nos homologues du Sud la possibilité de témoigner s'ils le souhaitent. Ils ne sont pas obligés de le faire.

Je crois que c'est approprié en vertu des articles 108(1)a) et 108(2) du Règlement. J'espère que mes collègues appuieront cette motion.

Merci.

•(1615)

Le président: Merci.

Nous avons une liste d'intervenants.

Madame Kwan, vous avez la parole.

Mme Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le président, j'ai écouté le débat sur la motion, qui vise essentiellement une étude sur le processus de vérification de sécurité. Je crois qu'il est très important que le travail ne soit pas réalisé de manière à diaboliser un groupe communautaire en particulier ou à présumer certaines choses à son sujet. Je pense surtout aux réfugiés et à ce que j'appellerais des réfugiés irréguliers, qui traversent la frontière de façon irrégulière.

Je me préoccupe de plus en plus de la désinformation et des fausses assertions dans ce dossier. Elles nuisent à tout le monde et cela m'inquiète beaucoup.

Je ne m'oppose pas à une étude sur le processus de triage afin de voir ce qui s'est passé au cours des dernières années. Je ne m'y oppose pas à première vue, mais je crois qu'il faut faire très attention à la manière de réaliser cette étude.

Je crois aussi qu'il est très important de tenir compte des ressources et des outils utilisés dans le cadre du processus de triage. Nous savons que le nombre de demandes a augmenté et il faut en tenir compte.

Ce qui me préoccupe également, c'est qu'il n'y a aucun mécanisme de reddition de comptes pour l'ASFC. Je crois qu'il faut en mettre un en place afin d'examiner ces questions de manière cohérente et exhaustive pour éviter de faire de certains groupes ou personnes des boucs émissaires.

À cette fin, monsieur le président, je modifierais la motion pour ajouter que l'étude doit comprendre un examen des ressources et outils servant au contrôle de la sécurité et examiner les mécanismes de reddition de comptes des organismes chargés du contrôle de la sécurité, notamment l'ASFC.

J'aimerais aussi ajouter, monsieur le président, qu'il faudrait inviter les représentants d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, IRCC, de l'Agence des services frontaliers du Canada, l'ASFC, et de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, la CISR. Je crois qu'ils devraient tous participer à cette étude afin que nous ayons une bonne idée de ce qui se passe au sein de ces organismes, et des outils et ressources à leur disposition. Nous devons veiller à ce qu'ils aient de solides systèmes en place et à ce que les mesures de reddition de comptes soient appropriées.

Je sais que l'ASFC est la seule institution en son genre à ne pas être dotée d'un mécanisme de surveillance, ce que je trouve pour le

moins particulier. Je crois qu'il faut en tenir compte dans le cadre de cet examen, monsieur le président.

Le président: La discussion porte maintenant sur l'amendement. Vous pourriez peut-être répéter ce que vous venez de dire, puisque nous ne l'avons pas par écrit, afin que le Comité puisse bien comprendre l'amendement.

Mme Jenny Kwan: J'ajouterais ceci: « pour examiner les ressources et les outils servant au contrôle de la sécurité; examiner les mécanismes de responsabilité des ministères chargés du contrôle de la sécurité, dont l'Agence des services frontaliers du Canada; et que des représentants d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, de l'Agence des services frontaliers du Canada et de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié soient inclus parmi les témoins qui seront invités à comparaître devant le Comité. »

•(1620)

Le président: Nous allons maintenant entendre Mme Zahid puis Mme Rempel.

Mme Salma Zahid: Est-ce que le débat porte sur l'amendement?

Le président: Maintenant, oui. L'amendement vise deux choses: les ressources et la capacité des organismes chargés du contrôle de la sécurité et leur responsabilité à cet égard. Est-ce exact?

Mme Salma Zahid: Le Comité a entrepris une nouvelle étude sur les services d'intégration et sur la façon dont les nouveaux arrivants s'intègrent au Canada. C'est une étude très importante. Nous préparons également un rapport sur les tendances mondiales en matière d'immigration; le Comité réalise donc d'importants travaux déjà.

Cette étude sur les services d'intégration est très importante, parce qu'elle nous permet d'examiner la façon dont le Canada veille à ce que les nouveaux arrivants s'intègrent, obtiennent un emploi, acquièrent les compétences linguistiques nécessaires et deviennent des membres importants de la collectivité.

Le président: Je demanderais à la députée de parler de l'amendement et non de la motion dans son ensemble. Nous allons débattre de la motion dans un instant. Pour l'instant, nous discuterons de l'amendement seulement, qui vise la sécurité, les agences frontalières et la responsabilité.

Mme Salma Zahid: Les agences frontalières ne sont pas du ressort du Comité. Elles relèvent d'un autre comité.

Nous sommes responsables de l'immigration; pas du triage et de la sécurité. Un autre comité est responsable de ces questions.

Le président: Madame Zahid, vous êtes contre l'amendement, puisque ces questions relèvent du comité SECU et non du comité CIMM.

Merci.

Nous allons maintenant entendre Mme Rempel, Mme Kwan et M. Sarai.

L'hon. Michelle Rempel: Monsieur le président, premièrement, je vais parler en faveur de l'amendement. Je crois que Mme Kwan a de très bons arguments, qui sont démontrés par le nombre de documents dont on parle dans ces articles.

Je veux aussi faire écho aux commentaires faits par Mme Kwan à la fin de son exposé. C'est à cela que je voulais en venir avec mes premiers commentaires, mais je crois que Mme Kwan l'a exprimé de façon plus succincte: plus il y aura d'articles sur le sujet sans que le Parlement n'agisse et plus il y aura de place pour les fausses interprétations et les généralités dans notre communauté.

C'est pourquoi j'ai commencé par dire que le Parlement avait la compétence de demander des comptes au gouvernement dans ces cas. Dans ces articles, des universitaires disent que le Parlement doit étudier la question et c'est ce que nous faisons ici. C'est une motion rédigée de façon très simple visant uniquement à juger du caractère adéquat de ces processus de sorte que nous puissions examiner tous les faits et travailler à partir de cela. Ces articles contiennent des déclarations expurgées, et les histoires du genre se multiplient. Je ne serais pas surprise de voir un autre article sur le sujet publié demain matin, en fait.

Pour répondre au commentaire de ma collègue voulant que la question ne soit pas du ressort du Comité, le gouvernement ne peut pas nommer un ministre responsable de cette question, qui témoigne devant le comité SECU et le comité CIMM au sujet du Budget supplémentaire des dépenses, pour ensuite faire valoir que le Comité n'est pas responsable d'examiner cette question. C'est pathétique.

Aussi, les articles que j'ai cités montrent des écarts entre les processus de collecte de renseignements en vue du triage et la façon dont ces renseignements sont intégrés au processus d'immigration. Tout à l'heure, je vous ai parlé de cet article qui s'intitule « Botched handling of gangster refugee claimant exposes Canada's screening weaknesses ». Il parle d'Abdullahi Hashi Farah, monsieur le président. Je tiens à le dire aux fins du compte rendu. À mon avis, c'est le parfait exemple d'un cas où l'ASFC et la GRC recueillent des renseignements sur une personne, qui ne sont pas pris en compte dans le cadre du processus de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Je crois qu'il est de notre devoir en tant que parlementaires de demander des explications. Pouvons-nous régler le problème? L'immigration est importante pour le pays et les gens s'attendent à ce qu'on fasse bien les choses, pour éviter le doute. C'est ce que je demande ici.

L'étude sur les services d'intégration est très importante, tout comme l'autre étude, mais il s'agit ici d'un enjeu émergent: chaque jour, on entend de nouvelles histoires. À mon avis, cette question est d'une grande importance pour le Comité.

Monsieur le président, je suis prête à siéger en dehors des heures habituelles du Comité pour étudier les deux questions en même temps. La population nous verse un salaire pour que nous fassions ce genre de travail. Nous pouvons faire les deux. Nous pouvons maintenir l'horaire actuel des réunions. Je siégerai volontiers la fin de semaine, le soir ou n'importe quand pour que ce soit fait. Je n'accepte pas l'argument voulant que nous ayons autre chose à faire... ce n'est pas un argument approprié ici. Je dirais que la sécurité des Canadiens et l'intégrité de nos processus de contrôle frontalier sont de la plus grande importance pour les Canadiens.

Je suis donc en faveur de l'amendement et je rejette les arguments de ma collègue libérale.

• (1625)

Le président: Merci.

Allez-y, madame Kwan.

Mme Jenny Kwan: Monsieur le président, en réponse aux propos de Mme Zahid, selon lesquels mon amendement n'est pas du ressort

de ce comité, cette motion vise la tenue d'une réunion conjointe, comme on le sait. Nous savons que le processus de vérification de sécurité — le travail de l'ASFC — est lié à celui d'IRCC, particulièrement aux frontières, et cela a des conséquences. Nous savons aussi que le travail de l'ASFC a une incidence sur le système d'immigration pour d'autres volets d'immigration.

Essentiellement, je pense qu'on jugerait inapproprié que je présente une motion disant que le CIMM devrait se pencher sur la question, mais sans le comité de la sécurité publique, et j'en conviendrais, mais puisque ces choses sont si indissociables, nous voulons étudier cette question de façon cohérente... Voilà pourquoi je soulève cela dans ce contexte. L'idée est de collaborer avec l'autre ministère et de veiller à avoir un système qui inspire confiance aux Canadiens, un système comportant des mesures de reddition de comptes, mesures qui sont inexistantes actuellement, à mon avis.

Tous ces enjeux sont liés aux ressources. Nous savons que lorsque la demande est là, il faut accorder les ressources nécessaires pour veiller à ce que le travail soit fait. Par conséquent, je pense qu'il convient de faire cette étude conjointe pour examiner aussi la question des ressources. Mon collègue Matthew Dubé siège au comité de la sécurité publique, qui se penchera aussi sur cet enjeu. Il est membre de ce comité depuis un certain temps. Cela dit, une occasion s'offre à nous et je pense qu'il serait important de la saisir pour mettre fin à la désinformation qui circule. Il y a des gens — dont certains sont dans cette salle, en passant — qui répandent de fausses informations et qui ne cessent de qualifier les demandeurs d'asile d'illégaux. Je pense qu'il est important de corriger le tir à chaque occasion.

En outre, il serait judicieux d'examiner attentivement les possibles erreurs du processus de vérification de sécurité pour empêcher la création d'un climat dans lequel une catégorie de gens pourrait être présentée sous un faux jour. Si nous laissons cela se produire, je pense que cela nuirait considérablement à tout le monde. J'espère que ce n'est pas le résultat que nous obtiendrons. Voilà pourquoi j'appuie la motion. Je l'appuie, ne serait-ce que pour clarifier les choses et pour tirer des leçons de cette situation, et aussi pour donner aux Canadiens la certitude que notre processus est digne de confiance et que si des mesures sont nécessaires, elles seront prises afin protéger l'intégrité du système et renforcer la confiance du public à l'égard du travail du gouvernement sur ce plan.

Le président: Merci.

J'ai M. Sarai, M. Tison, M. Tabbara et Mme Rempel. Avant de poursuivre, je tiens à informer le Comité que cette motion a aussi été présentée lors d'une séance publique du Comité permanent de la sécurité publique et nationale, qui l'a rejetée. Par conséquent, notre discussion sur la tenue d'une réunion conjointe est inutile, en quelque sorte. Le comité a décidé de ne pas tenir une réunion conjointe. Je pense qu'il est important que vous le sachiez.

Je pense que cela a une incidence sur l'amendement et sur la motion elle-même. Donc, je vais d'abord céder la parole à la marraine de la motion puis à l'auteur de l'amendement pour savoir si elles veulent reconsidérer le tout, étant donné l'information que j'ai donnée. Ensuite, nous passerons à M. Sarai.

•(1630)

L'hon. Michelle Rempel: Monsieur le président, je trouve décevant que le comité de la sécurité publique n'ait pas voulu examiner cet enjeu. Évidemment, je pense que notre comité est maître de ses propres affaires et j'espère que mes collègues saisiront l'importance de cette motion, étant donné toutes les histoires qui surgissent jour après jour. Je suis convaincue qu'il y en aura d'autres. Je pense que le gouvernement a l'occasion de démontrer qu'il est prêt à agir en toute impartialité et en fonction des faits. Pour tout dire, s'il ne le fait pas, j'en viendrai à me demander ce que le gouvernement a à cacher, et pourquoi il refuse que le Parlement étudie la question à ce moment-ci.

Cela vient appuyer l'amendement, encore une fois. L'amendement proposé par ma collègue traite de surveillance et de reddition de comptes. Donc, pour moi, cette décision ne fait que renforcer l'argument en faveur de la réunion. Je pense que nous devrions tout de même le mettre aux voix, et j'implore mes collègues de l'appuyer.

Le président: Madame Kwan.

Mme Jenny Kwan: Monsieur le président, merci beaucoup de cette information.

J'ai demandé à mon personnel de s'informer auprès de mon collègue de l'autre comité. Je crois comprendre que la motion a été rejetée si rapidement que mon collègue, Matthew Dubé, n'a même pas eu l'occasion de présenter les amendements. Nous proposons des amendements des deux côtés, puisque les deux comités devaient être saisis de la motion, mais on ne lui a même pas laissé la chance de présenter l'amendement.

La motion dont nous débattons, avec l'amendement, serait différente de celle qui a été rejetée par l'autre comité. Je pense que mon amendement change la donne, car je propose d'examiner les mesures de reddition de comptes et les ressources nécessaires pour faire ce travail, ce qui pourrait au moins permettre au gouvernement de démontrer que le processus est solide et d'informer les Canadiens pour les rassurer. Monsieur le président, je considère que cette motion est différente de l'autre, étant donné l'amendement que j'ai proposé.

J'aimerais aussi rappeler aux membres du Comité le point soulevé par Mme Zahid. L'étude sur la réinstallation est certes très importante, mais j'aimerais simplement rappeler aux membres du Comité qu'elle a été proposée il y a un an environ, le 6 février 2018, et ce n'est que maintenant que nous sommes prêts à commencer. Comme vous le savez, elle a été reportée en raison d'autres travaux. Entreprendre l'étude proposée aujourd'hui ne veut pas nécessairement dire qu'il faut reporter des travaux en cours. Il y a toujours une façon d'aménager l'horaire, comme nous l'avons déjà fait. Je suis certaine qu'avec un peu de volonté, nous trouverons une façon de collaborer.

Le président: J'ai M. Sarai, M. Tilson et M. Tabbara.

Avant de poursuivre, j'ai quelque chose à dire aux témoins. Vous êtes autorisés à rester, si vous le voulez. La réunion est publique, et vous êtes les bienvenus. Toutefois, vous êtes aussi libres de partir. D'après mon expérience, je vous dirais que cela pourrait durer un certain temps. De plus, nous sommes censés accueillir un autre groupe de témoins vers 16 h 30. Je leur présente mes excuses. Je tenais à vous en aviser. Vous êtes libres de rester, mais je voulais vous donner le choix.

Monsieur Sarai.

M. Randeep Sarai (Surrey-Centre, Lib.): Monsieur le président, je veux seulement dire que l'amendement concerne le Comité de la

sécurité publique, qui l'a déjà rejeté, comme on l'a indiqué. Je ne pense pas qu'il est pertinent pour ce comité, et je ne pense pas que c'est une possibilité. Par conséquent, je demande qu'on mette l'amendement aux voix, qu'on se prononce là-dessus et qu'on passe à autre chose.

Le président: Je comprends votre point de vue. Toutefois, je suis certain de ne pas pouvoir le faire.

J'ai une liste d'intervenants pour traiter de l'amendement. Si vous voulez parler de l'amendement, nous pouvons continuer. Si vous préférez discuter de la motion, nous pourrions d'abord traiter de l'amendement.

M. Tilson, M. Tabbara et Mme Boucher.

•(1635)

M. David Tilson: Évidemment, monsieur le président, rien n'empêchera le Comité de la sécurité publique de revoir sa position et d'étudier cette question lorsqu'il aura pris connaissance de nos excellents arguments. Je comprends votre point de vue.

L'enjeu de tout cela — la motion et l'amendement — est d'assurer la sécurité à nos frontières. Je peux vous dire que les gens de ma circonscription à qui j'ai parlé se préoccupent de la sécurité des frontières. La vérification de sécurité fait partie du processus; il serait donc très important que les deux comités étudient la question, peu importe si l'autre a rejeté une motion semblable, car cela pourrait être réévalué.

Concernant le commentaire de Mme Zahid au sujet des services de réinstallation, pour reprendre les propos de Mme Kwan, la motion liée à cette étude a été présentée il y a très, très longtemps. Si je me souviens bien, ce sera la huitième fois qu'on étudie les services de réinstallation. Vous avez signé un rapport à ce sujet, monsieur le président. Lorsqu'il occupait la présidence, votre prédécesseur, M. Wrzesnewskyj, a préparé un rapport sur les services de réinstallation. J'ai présenté un rapport lorsque j'étais président, et il y en a eu plusieurs autres. Nous en sommes à la huitième étude.

Je ne veux en rien minimiser l'importance des services de réinstallation. C'est un enjeu d'une grande importance dont il faut discuter. Toutefois, comme Mme Rempel l'a indiqué, il s'agit d'une urgence.

Madame Zahid, j'ai un commentaire par rapport à vos propos sur l'amendement et sur la motion. Il s'agit d'une urgence en raison de la préoccupation que suscite la sécurité de nos frontières. Beaucoup de Canadiens pensent que nos frontières ne sont pas sûres et que des gens peuvent entrer au pays. Si c'est faux, eh bien, l'étude le révélera. Soit nous devons faire quelque chose à ce sujet, nous devons prendre des mesures pour empêcher les personnes mal intentionnées — criminels, terroristes et autres — d'entrer au pays, soit il nous faudra aussi réagir si rien de cela n'est vrai. Si les affirmations véhiculées par les médias ne sont pas vraies, nous devons intervenir. Donc, j'appuie l'amendement et j'appuie la motion.

Le président: Chers collègues, je vous rappelle de transmettre vos commentaires à vos collègues par l'intermédiaire de la présidence. C'est ainsi qu'il faut procéder.

Monsieur Tabbara.

M. Marwan Tabbara (Kitchener-Sud—Hespeler, Lib.): Monsieur le président, à l'instar de mes collègues, je pense que l'amendement et la motion relèvent du Comité de la sécurité publique. Je pense qu'il est mieux placé pour discuter des vérifications biométriques, des vérifications de santé et des vérifications de sécurité rigoureuses qui sont en place à nos frontières.

J'aimerais brièvement parler du gouvernement conservateur. En 2015, on pouvait lire ce qui suit dans un article publié sur le site de CTV News: « Dans le récent budget fédéral, le gouvernement conservateur a annoncé son intention d'abolir 19 200 emplois dans la fonction publique fédérale d'ici 2015 dans un effort pour réduire les dépenses de 5,2 milliards de dollars. » Même si les conservateurs parlent d'une situation précise, il faut savoir que lorsque cela faisait partie de leur mandat, lorsqu'ils étaient au pouvoir, ils ont aboli des milliers d'emplois et réduit les dépenses de plusieurs millions de dollars. On ajoutait: « L'ASFC a reçu instruction de réduire son budget de 143 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Mercredi, plus de 1 100 employés de l'ASFC ont appris que leur emploi était menacé. »

Les conservateurs ont le culot de parler de sécurité à la frontière alors qu'ils n'y ont jamais investi. Ils n'ont fait que réduire les dépenses, tandis que notre gouvernement a investi massivement dans la sécurité à la frontière et les vérifications biométriques. Vous pouvez en entendre parler tous les jours pendant la période des questions, lorsque le ministre répond aux questions et décrit toutes les mesures qui ont été mises en place depuis notre arrivée au pouvoir en 2015.

• (1640)

[Français]

Le président: Nous allons maintenant passer à Mme Boucher.

Mme Sylvie Boucher (Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix, PCC): Non, ça va.

[Traduction]

Le président: Certaine? Puisqu'il n'y a pas d'autre intervenant, je vais demander un vote sur...

L'hon. Michelle Rempel: Monsieur le président, je pense que j'étais sur la liste, n'est-ce pas?

Premièrement, monsieur le président — et j'implore mes collègues —, le premier ministre a jugé bon de nommer un ministre, qui a comparu au Comité. Nous ne sommes pas parvenus à déterminer la nature de son mandat, d'après ses commentaires, mais il dirige manifestement deux ministères. Je dirais donc, par votre intermédiaire, monsieur le président, que j'ai l'impression que les commentaires de mes collègues ne sont pas vraiment pertinents, surtout depuis qu'un ministre chapeaute les deux ministères.

Quant à l'utilisation des sommes dépensées comme mesure du rendement, pour revenir au point soulevé par M. Tabbara, monsieur le président, je trouve, puisqu'il a mentionné la période des questions, que le gouvernement prend souvent cela comme exemple. Nous demandons ce qu'ils font pour rendre les rues plus sûres au Canada, et ils se lèvent pour dire qu'ils ont dépensé un certain montant d'argent. Je suis certaine que le gouvernement libéral coûte plus cher. Je suis certaine qu'il dépense plus. La question n'est pas là. Je dirais que nous ne visons pas à savoir combien d'argent ils peuvent dépenser. Nous voulons savoir si nos rues sont sûres et si le système d'immigration fonctionne bien. Pour ce qui est des commentaires qui ont été faits, je pourrais inviter mon collègue, par votre intermédiaire, monsieur le président, à...

Permettez-moi d'abord de revenir en arrière. Je crois savoir qu'en 2015, beaucoup de programmes de l'ASFC à durée déterminée se terminaient. Je dirais que le Parlement et le gouvernement ont la responsabilité d'examiner les programmes qui arrivent à terme et qui pourraient avoir été moins efficaces que prévu. Je pense que c'est raisonnable. Cela dit, dans le rapport de rendement ministériel de l'ASFC de cette année, et je m'adresse à mes collègues, je crois qu'il y avait des statistiques sur la détection de marchandises et de personnes représentant une menace potentielle pour le pays. Selon cette vérification, le taux de réussite de l'ASFC à cet égard était de 3 %. Les lacunes du système ont fréquemment fait les manchettes dans les médias.

Mon collègue parle de l'utilisation de l'argent des contribuables et de dépenses accrues en ressources. Or, on obtient moins de résultats, notamment en sécurité publique, ce qui fait manifestement l'objet de reportages dans les médias. Cela pose problème sur le plan de la reddition de comptes aux contribuables. Cela ne fait que renforcer davantage l'argument de Mme Kwan concernant cet amendement, soit la nécessité d'une reddition de comptes quant à l'utilisation des deniers publics. Quel que soit le domaine, et à plus forte raison en sécurité publique, il n'est pas acceptable de dépenser les fonds publics et d'obtenir des résultats médiocres. Je n'ai aucun doute que ce gouvernement considère les programmes coûteux comme des indicateurs en soi, mais ce que le Comité se doit de faire, c'est de déterminer si l'argent que nous dépensons donne de véritables résultats.

En fait, mon collègue vient de prouver que j'ai raison. Si le gouvernement compte se vanter de dépenser les deniers publics, de faire des déficits et d'augmenter les impôts, alors il nous incombe, en tant que comité parlementaire, de chercher à savoir si notre sécurité est assurée ou non.

Monsieur le président, j'ai l'impression de savoir ce qui nous attend, étant donné le résultat au comité SECU et les propos que mes collègues ont tenus ici. Je pense qu'il est regrettable que nous n'ayons pas la possibilité d'étudier cet enjeu, dans un contexte neutre, mais je suis certaine que la population canadienne se souviendra de cette décision pendant longtemps.

Je vais en rester là.

Le président: Très bien.

La liste d'intervenants est terminée. Je vais mettre l'amendement aux voix. Il vise à étendre l'étude pour inclure les agences frontalières, leurs ressources et leur responsabilité.

(L'amendement est rejeté.)

Le président: Nous passons à la motion principale. Puisqu'il n'y a aucun intervenant, je vais mettre la question...

L'hon. Michelle Rempel: Aux fins du compte rendu, par votre entremise, monsieur le président, je veux réfuter l'argument de M. Tabbara. Le passage suivant est du président de l'ASFC, John Ossowski. La statistique est que le gouvernement précédent a augmenté le nombre de gardes frontaliers de l'ASFC de 26 %. M. Ossowski a fait la déclaration suivante:

Un exemple rapide pour expliquer une baisse dans le Budget des dépenses peut être que du financement était versé pour plusieurs projets d'envergure dans le cadre du Plan d'action Par-delà la frontière. Ces projets ont été achevés, et lorsque la situation se stabilise, le budget global de l'Agence diminue.

Nous avons augmenté de 26 % le nombre d'agents frontaliers. Le gouvernement doit maintenant rendre des comptes sur son bilan. Aujourd'hui, si mes collègues votent contre cette motion, je leur demanderai pourquoi ils ne veulent pas que leur gouvernement rende des comptes aux Canadiens sur la surveillance.

•(1645)

Le président: Puis-je savoir, aux fins du compte rendu, où cette déclaration a été faite?

L'hon. Michelle Rempel: Oui, je crois que c'était au comité de la sécurité publique.

Le président: C'était au comité de la sécurité publique.

L'hon. Michelle Rempel: C'est ce que je pense, mais je peux en trouver la source pour vous, monsieur le président.

Le président: D'accord.

Je crois que c'était au comité de la sécurité publique. J'ai déjà présidé ce comité.

Madame Zahid.

Mme Salma Zahid: Nous voulons tous protéger les Canadiens, et la sécurité des Canadiens ne devrait pas être assujettie à cette politiaillerie. Ce n'est pas le moment de semer la peur et la division en faisant des plus vulnérables des boucs émissaires. Ma collègue d'en face essaie de susciter la crainte chez les Canadiens pour qu'ils aient peur des nouveaux arrivants. Le fait est que les Canadiens devraient savoir que leur système de sécurité est robuste et que la sécurité des Canadiens ne sera jamais compromise.

Le président: Madame Rempel.

L'hon. Michelle Rempel: Monsieur le président, c'était très décevant. Nous sommes saisis d'une motion que ma collègue du NPD a appuyée, qui porte sur la nécessité de parler aux Canadiens et de leur donner l'assurance de l'intégrité d'un système qui appuie l'immigration au pays, ce que nous soutenons tous. Je suis favorable à l'immigration. J'y suis favorable lorsqu'elle se fait de façon légitime, ordonnée et humaine.

En faisant cette remarque — et je veux lire le libellé de la motion pour les auditeurs qui regarderont ces délibérations en ligne plus tard... Je veux lire la motion une autre fois:

Que [...] le Comité se réunisse conjointement avec le Comité permanent de la sécurité publique et nationale pour étudier si des lacunes ont été créées dans le processus de vérification de sécurité des personnes qui entrent au Canada ces trois dernières années, aux points d'entrée officiels et entre les points d'entrée, pour identifier les causes et les effets de ces lacunes et proposer des solutions potentielles; que des responsables ministériels et les ministres de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, et de la Sécurité publique et de la Protection civile, soient présents à au moins une rencontre; que des représentants [...] des États-Unis soient invités à être présents; que ces rencontres aient lieu avant le 1^{er} mars 2019 [...]

Monsieur le président, rien dans cette motion ne fait ce que ma collègue affirme. Il n'y a rien. Tout ce qu'elle vise à faire est de savoir si un processus fonctionne ou pas. Je pense, surtout en cette année électorale, que nous devons faire bien attention de séparer l'examen parlementaire des processus qui servent les intérêts du pays. Nous sommes une nation d'immigrants qui vivent sur les terres traditionnelles des Premières Nations. Nous serons toujours une nation d'immigrants.

Il faut déterminer la façon de procéder et, pour ce faire, le Parlement, dans un cadre neutre comme à ce comité, doit examiner les enjeux comme celui dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je ne suis pas la seule à le dire. CBC a écrit cet article. Le titre de l'article était « Le traitement bâclé d'un bandit demandeur du statut de réfugié expose les faiblesses de la surveillance aux frontières du Canada ».

Si ma collègue veut faire valoir l'argument qu'elle vient de présenter, est-ce que CBC tient des propos alarmistes? Est-ce l'accusation ici?

J'en ai assez. Au nom des Canadiens qui communiquent jour après jour avec nos bureaux et disent, « Redressez l'échine », et qui voient 40 000 personnes entrer dans notre pays illégalement, alors que 65 000 réfugiés parrainés par le secteur privé attendent... Il y a une question de politique ici. Nous devrions en débattre. Il est irresponsable d'essayer de clore le débat en injuriant les Canadiens et de nous diviser en tenant ce type de discours, et c'est ce qui entraîne la polarisation de notre pays. C'est ce qui entraîne la polarisation de notre pays.

Par votre entremise, monsieur le président, je tiens à dire, madame Zahid, que votre déclaration était irresponsable. Je vous demande, par l'entremise de la présidence, de présenter des excuses, car il n'y a rien dans cette motion qui fait ce que vous dites. Je vous mets au défi de trouver un élément dans cette motion qui fait ce que vous pensez qu'elle fait.

C'est CBC qui a publié l'histoire. C'est notre objectif en tant que parlementaires de tenir le gouvernement responsable de ses actes. J'en ai assez des qualificatifs qu'on m'attribue. J'en ai assez. Je suis offusquée, et ce, au nom de tous les Canadiens qui ont ces questions. Ils paient nos salaires, monsieur le président, pour que nous trouvions des réponses à ces questions, et voter contre une étude parlementaire pour examiner la question et nous faire traiter de noms...

Par votre entremise, monsieur le président, la députée d'en face nous a insultés en nous qualifiant ainsi. Ce n'est pas la raison pour laquelle nous sommes ici. Nous sommes ici pour étudier les politiques du gouvernement, l'efficacité de leurs objectifs et les deniers publics. Nous sommes également ici, je l'espère, pour faire front commun afin d'avoir un pays qui accueille les immigrants, où nous pouvons tenir des débats vigoureux sur les politiques afin de déterminer la voie à suivre, et non pas pour émettre des hypothèses.

En traitant les Canadiens de noms sur des motions mineures conçues pour examiner les politiques gouvernementales et exiger que le gouvernement rende des comptes sur la façon dont l'argent des contribuables canadiens est dépensé, nous émettons alors des hypothèses, et ce n'est pas les députés de ce côté-ci de la table qui font cela. Ce sont les députés d'en face, et c'est irresponsable.

Je suis fière que nous ayons présenté cette motion aujourd'hui. Je suis fière de faire mon travail au nom des Canadiens en posant ces questions.

•(1650)

Nous ne tolérerons plus ce type de discours de division. Ce comité devrait voter en faveur de cette motion. Si le gouvernement actuel n'a rien à cacher, si tout va bien, alors ces ministres devraient comparaître devant le Comité pour nous dire qu'ils vont donner suite à ces manchettes. En votant contre cette motion, on appuie quelque chose de très inquiétant.

Monsieur le président, je vais seulement demander aux membres, dans un esprit de collégialité et dans le cadre de notre travail en tant que parlementaires, d'appuyer une motion qui demande au gouvernement d'être plus transparent, de rendre des comptes sur les paramètres et de trouver des solutions stratégiques. C'est ce pour quoi les Canadiens nous paient.

Si je peux obtenir des excuses, ce serait formidable. Si ma collègue d'en face peut mentionner un élément de cette motion dont nous sommes saisis, monsieur le président, qui fait ce qu'elle a dit, ce serait merveilleux. Autrement, mesdames et messieurs, c'est le Parti libéral du Canada.

Le président: Madame Kwan.

Mme Jenny Kwan: Monsieur le président, j'espérais que la situation ne dégénérerait pas ainsi, mais j'imagine que j'avais trop d'espoir.

Il est important ici de mettre les choses en contexte. Le fait est que le Parti conservateur diabolise les réfugiés. Il les qualifie d'illégaux, même si la loi canadienne est très claire. La loi canadienne stipule que le passage frontalier irrégulier de personnes dans le but de présenter une demande d'asile n'est pas une infraction criminelle.

Je pense que c'est peut-être dans ce contexte que Mme Zahid a fait cette remarque, pas que je veuille lui mettre des mots dans la bouche, mais c'est le contexte. Je crains toutefois que cette motion diaboliserait les réfugiés.

Cela dit, c'est la raison pour laquelle j'ai débuté mes observations en disant que j'espère que ce n'est pas ce que nous faisons. Dans le cadre de nos travaux, j'espère que notre but est d'examiner nos processus pour nous assurer d'en protéger l'intégrité et veiller à ce qu'ils disposent des ressources nécessaires, des outils requis pour accomplir le travail et du mécanisme de reddition de comptes nécessaire.

Nous savons que l'ASFC est la seule institution qui n'a pas d'obligation de rendre des comptes. J'estime que c'est un problème, pas seulement pour les vérifications de sécurité, mais à bien d'autres égards aussi. Si nous décidons d'examiner les questions de façon globale, c'est la raison pour laquelle j'ai proposé l'amendement: pour mettre la situation dans un contexte plus vaste.

Monsieur le président, je veux préciser clairement mon intention, car je sais que les différents partis formulent des observations presque comme si c'était un filtre ou un bouclier, pour quelque autre raison. Je veux préciser les raisons pour lesquelles j'ai présenté mon amendement et la raison pour laquelle il est important de faire ce travail dans ce contexte. Je n'ai pas l'intention de permettre une approche où les gens peuvent utiliser ce processus pour vilipender un groupe.

Des situations surviennent parfois, et nous devons les examiner pour voir ce qui s'est produit et comment nous pouvons les régler. Je ne dis pas qu'il faut fermer les frontières, par exemple, comme les conservateurs l'ont suggéré, en disant que nous devrions appliquer l'Entente sur les tiers pays sûrs à toute la frontière canadienne. Je n'appuie absolument pas cette idée, et ce n'est pas l'approche que je souhaite que nous adoptions, non seulement pour cette étude, mais pour tous les autres travaux que nous entreprenons, car lorsque nous menons nos travaux de la sorte, nous ne rendons pas service à l'humanité, et c'est honteux pour nous tous.

•(1655)

Le président: J'ai M. Ayoub et Mme Rempel sur la liste.

Avant de vous laisser continuer, je veux vous faire savoir que si cette motion visait à tenir une seule réunion et portait sur l'ASFC et la reddition de comptes, je l'aurais déclarée irrecevable, car ce n'est pas du ressort de ce comité et ce n'est pas dans notre mandat. Notre mandat nous est confié par le Parlement. Il renferme des rôles très précis que nous pouvons assumer. Ce n'est pas de notre ressort. Cependant, étant donné que la motion réclame une étude conjointe et que deux comités peuvent mener une étude conjointe sur certaines questions, je l'ai acceptée.

Je répète que la motion a été rejetée par l'autre comité. Je comprends l'argument de M. Tilson selon lequel il pourrait reconsidérer sa décision après avoir entendu les brillants arguments que nous avons soulevés ici. Cependant, à l'heure actuelle, l'autre

comité a refusé de mener cette étude avec nous et n'a pas indiqué qu'il réexaminerait cette motion.

À l'heure actuelle, cette motion est recevable. Toutefois, elle ne le serait plus si c'était pour tenir une seule étude.

M. Ayoub n'est-il plus sur la liste?

Êtes-vous sur la liste, monsieur Ayoub?

M. Ramez Ayoub (Thérèse-De Blainville, Lib.): Oui, je suis sur la liste.

[Français]

Monsieur le président, il est très difficile de rester impassible et de n'émettre aucun commentaire. Je vais essayer de limiter les miens.

J'aime beaucoup la passion, particulièrement celle manifestée par ma collègue qui se targue de défendre les intérêts des Canadiens et qui se dit outragée du fait que sa motion ne semble pas aller dans le sens qu'elle voudrait. En même temps, on dit qu'on est en faveur de l'immigration, qu'on est en faveur de toutes les bonnes choses. Finalement, on use d'une bonne rhétorique. Or voilà qu'on nous dit maintenant que, de notre côté, nous créons de la division.

Je rappelle à ma collègue qu'en matière de réunification des familles, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, 167 000 dossiers étaient en attente. C'est donc dire que 167 000 éventuels Canadiens étaient attendus par des membres de leur famille au Canada. Ces gens devaient attendre en moyenne sept ans pour qu'on traite leur demande.

Vous parliez de montants d'argent, mais ce n'est pas d'argent qu'il est question. Il faut plutôt comprendre quelle est l'intention derrière cela. Devant de tels chiffres et de telles statistiques qui s'appuient sur des faits, on comprend que, pour le gouvernement de l'époque, il n'y avait pas de moyens de réunifier les familles. Pendant 10 ans, l'immigration n'était certainement pas une priorité pour votre gouvernement.

De notre côté, nous avons quadruplé le nombre de gens qui pouvaient faire des demandes. Nous avons fait passer ce chiffre de 5 000 à 20 000. De plus, nous avons fait passer le temps d'attente de sept ans à deux ans. Je crois que l'intention est assez bonne.

Vous présentez une motion alors que des témoins sont présents. Je suis gêné en pensant à eux et aux Canadiens qui observeront peut-être ce qui se passe ici. Nous faisons une étude sérieuse qui porte sur l'immigration et sur l'établissement et l'intégration des immigrants. Nous voulons que les organismes à qui le gouvernement alloue des fonds à cette fin puissent nous démontrer ce qu'ils font de bien. Ils travaillent très bien. Il s'agit de voir ce que nous pouvons faire de plus, en tant que gouvernement.

Or vous nous présentez une motion sans aucune collégialité. Nous n'avons jamais entendu parler de cette motion. En outre, vous la présentez pendant les heures de débat. Nous sommes en train de faire perdre leur temps aux témoins, qui se sont donné la peine de se déplacer, qui sont encore présents et qui nous écoutent. Je les en remercie, bien que je sois gêné de la situation. Vous savez qu'au bout du compte cette motion ne sera pas adoptée. Elle ne sera pas adoptée pour la simple et bonne raison que les intentions qui la sous-tendent sont fausses et ne correspondent pas à ce qui est écrit là-dedans.

De toute évidence, nous voulons améliorer la situation en matière de sécurité. L'intention du gouvernement actuel n'a jamais été de négliger la sécurité aux frontières. Cela dit, bien honnêtement, je dois rappeler que notre comité se consacre à l'immigration. Un autre comité se penche sur la sécurité publique. Il se chargera de ces questions. Nous rejetons cette motion. De son côté, il pourra la reprendre et se pencher là-dessus.

Pour notre part, nous avons des études à réaliser. Nous avons établi les priorités parmi celles-ci, mais nous n'arrivons même pas à les faire. La dernière fois que le ministre Hussen était présent, nous nous avez fait perdre au complet l'heure où il était parmi nous. Nous n'avons même pas pu poser des questions au ministre. Ce n'est pas nous qui avons causé cela, mais vous. Vous avez fait les dilettantes au moment où nous aurions pu poser des questions.

Je vais m'arrêter ici. Je sais que d'autres voudront certainement répondre. De mon côté, je n'ai absolument pas honte de dire que je voterai contre cette motion.

● (1700)

[Traduction]

Le président: Madame Rempel.

L'hon. Michelle Rempel: J'ai quelques observations, monsieur le président.

Premièrement, par votre entremise, monsieur le président, mon collègue a mentionné n'en avoir jamais entendu parler auparavant. Je lui conseillerais, à lui et à son personnel, de se renseigner sur les processus que nous avons en place sur les avis de motion par l'entremise de la greffière. Il voudra peut-être en prendre connaissance.

Pour ce qui est de dire que l'opposition perd du temps alors qu'elle fait son travail pour obliger les ministres à rendre des comptes et demander la tenue d'études sur les processus de vérification notamment, je pense que de nombreux Canadiens seraient offusqués par ces propos.

En ce qui concerne les listes d'attente, pour le Programme de parrainage des parents et des grands-parents, en 2006, le gouvernement conservateur à l'époque a hérité d'une liste d'attente de 100 000 cas. Nous avons mis en place le programme de super visas et limité le nombre de places sur la liste d'attente. Lorsque le premier ministre est arrivé au pouvoir, monsieur le président, le nombre de cas, je crois, sur la liste d'attente avait été réduit à environ 25 000 ou 26 000.

Le gouvernement actuel a augmenté le nombre de places sur une liste d'attente, et une liste d'attente, ce n'est pas la même chose que l'accès au pays.

Le président: Je rappelle au membre de tenir des propos pertinents et de garder...

L'hon. Michelle Rempel: Eh bien, je parle de...

Le président: Vous avez très bien réussi à rester sur le sujet aujourd'hui.

L'hon. Michelle Rempel: Monsieur le président, vous lui avez permis de discuter de ce sujet, alors j'estime qu'il est juste que je puisse répliquer. Voyons donc.

M. David Tilson: Vous lui avez permis d'intervenir à ce sujet. Vous lui avez permis de s'exprimer.

L'hon. Michelle Rempel: En réponse à l'argument de mon collègue sur la terminologie et le fait de vilipender les gens, le pays doit avoir une discussion sur les politiques. Mon collègue a une position sur le sujet, et je ne sais pas trop quelle est la position du

gouvernement libéral. Mon collègue a soulevé la question des entrées de gens en provenance des États-Unis et de la question de savoir si... Je pense que mon collègue soutient que les gens qui sont aux États-Unis devraient pouvoir entrer au Canada et demander l'asile.

J'estime que les gens qui entrent au pays depuis les États-Unis ne devraient pas pouvoir demander l'asile, étant donné l'Entente sur les tiers pays sûrs. Je ne connais pas la position du gouvernement à ce sujet, car, d'une part, le premier ministre prend la parole à la Chambre des communes et soutient que l'Entente sur les tiers pays sûrs devrait s'appliquer, mais, d'autre part, il permet à des gens qui viennent des États-Unis d'entrer au pays et de demander l'asile. C'est une discussion sur les politiques publiques que nous devons avoir. Nous avons tous des positions différentes sur le sujet.

Pour ce qui est de vilipender les gens, il y a de grosses pancartes à la frontière qui indiquent qu'il est illégal de traverser la frontière. En vertu de la Loi sur les douanes du Canada, il est illégal d'entrer au pays. La question est de savoir si...

Mme Jenny Kwan: Si on ne demande pas l'asile...

L'hon. Michelle Rempel: Monsieur le président, le décorum.

La question est que ces accusations sont suspendues si quelqu'un demande l'asile. C'est pourquoi il est si important que nous tenions ces deux discussions.

Je ne crois pas, et le Parti conservateur du Canada ne croit pas, qu'une personne qui est entrée aux États-Unis ou qui a franchi le Nord de l'État de New York devrait pouvoir demander l'asile au Canada. D'après ce que je comprends — et ce n'est pas clair —, le NPD croit que ces gens devraient pouvoir demander l'asile. Ce sont deux opinions très différentes. Nous pouvons en discuter. Mais il est exagéré de qualifier l'action de traverser illégalement la frontière et de contrevenir à la Loi sur les douanes du Canada comme étant une calomnie.

Je veux seulement souligner, par souci de clarté, que mon collègue, M. Ayoub, a dit que le gouvernement veut améliorer les services et assurer la sécurité de nos frontières. Alors, pourquoi ne pas tenir cette étude? Pourquoi les libéraux ne voudraient-ils pas mener cette étude? Si c'est leur but, alors pourquoi n'examinerions-nous pas ce processus? Il a dit — et je répète que c'est contradictoire — que nous voulons étudier la question, mais que nous n'allons pas le faire en comité.

À ce stade-ci au Parlement, monsieur le président, je croyais que les libéraux appuieraient cette motion, car c'est une occasion pour eux de faire connaître la situation, mais nous avons cela à la place.

Le président: Merci.

Madame Zahid.

Mme Salma Zahid: Non.

● (1705)

Le président: Madame Kwan.

Mme Jenny Kwan: Monsieur le président, je ne vais faire qu'une très brève observation, pour que nous comprenions tous très bien la différence entre « illégal » et « irrégulier ». Il est vrai qu'il est indiqué que traverser la frontière à des points d'entrée non officiels est illégal, c'est-à-dire dans le cas où on le fait sans avoir l'intention de faire une demande d'asile.

Si je traversais la frontière sans avoir l'intention de faire une demande d'asile aux États-Unis, ce serait illégal et on m'arrêterait. Cependant, si je demandais l'asile pour une quelconque raison, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés stipule très clairement qu'il ne s'agit pas d'un acte criminel.

Dire que ces demandeurs d'asile qui traversent la frontière de façon irrégulière pour entrer au Canada sont des « illégaux » équivaut à les calomnier d'une manière qui nuit à l'humanité. Voilà ce que je voulais dire, monsieur le président.

Le président: Merci.

Puisqu'il n'y a pas d'autres interventions, je vais maintenant mettre aux voix la motion, qui n'a pas été modifiée.

M. David Tilson: Nous demandons un vote par appel nominal.

(La motion est rejetée par 5 voix contre 3.)

Le président: Voilà qui met fin à l'intervention de Mme Rempel; nous en sommes à une heure.

Nous allons faire une courte pause.

Nous avons le temps d'entendre les déclarations préliminaires de notre deuxième groupe de témoins.

Si l'autre groupe de témoins souhaite les écouter, c'est parfait, mais je crains que nous n'ayons pas le temps de vous poser des questions.

Puisque les trois témoins se sont joints à nous, nous allons faire une pause de deux minutes seulement et nous entendrons trois déclarations de sept minutes par la suite.

• (1705) _____ (Pause) _____

• (1710)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Je remercie les témoins. Malheureusement, nous n'aurons probablement pas le temps de vous poser des questions aujourd'hui. Toutefois, vos déclarations préliminaires seront consignées au compte rendu, et il est possible que nous vous appelions si nous avons des questions.

Monsieur Sarai.

M. Randeep Sarai: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Mme Rempel n'est pas encore de retour. Est-ce que nous l'attendons ou nous devrions reprendre?

M. David Tilson: Elle reviendra.

Le président: Vous pouvez commencer. Elle a une discussion importante.

Je vous remercie de votre présence, monsieur Tilson.

Nous entendrons d'abord M. Dyck, qui représente le Comité central mennonite du Canada.

Bienvenue.

M. Brian Dyck (coordonnateur du programme national de migration et de réinstallation, Comité central mennonite du Canada): Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir invité à témoigner devant le Comité pour parler des services d'établissement offerts aux immigrants au Canada.

Depuis 1979, le Comité central mennonite du Canada a facilité le parrainage et l'établissement de plus de 10 000 réfugiés de partout dans le monde. Pour ce faire, le comité et ses groupes constitutifs collaborent régulièrement avec des organismes d'aide à l'établissement dans cinq provinces, de la Colombie-Britannique à l'Ontario. Je dirais que généralement, il a de bonnes relations de travail avec les organismes d'aide à l'établissement, et nous remercions le gouverne-

ment du Canada pour le financement des services d'établissement des immigrants.

J'ai discuté avec des militants de la réinstallation des réfugiés de partout dans le monde et je constate à quel point nous sommes chanceux d'avoir une structure d'établissement des immigrants aussi bien conçue. Cependant, il y a des défis et, bien entendu, il est toujours possible d'améliorer tout ce que nous faisons.

J'ai consulté mes collègues et les bureaux provinciaux du Comité central mennonite du Canada, et il semble y avoir consensus, à savoir que nous, les parrains, et les organismes d'aide à l'établissement professionnels, nous ne nous comprenons pas toujours bien. Par conséquent, nous ne savons pas toujours à quoi ressemble la collaboration.

Puisque je travaille dans un organisme confessionnel, je souhaitais consulter un rapport du Centre for Community Based Research de Kitchener de janvier dernier, qui portait sur les liens entre les organismes confessionnels et les organismes d'aide à l'établissement. Dans le rapport, intitulé *Faith & Settlement Partnerships: Setting Immigrants and Canada Up for Success*, on fait valoir que bon nombre de nouveaux arrivants sont plus religieux que les résidents nés au Canada; par conséquent, leur premier point de contact est souvent un lieu de culte et ils ne communiquent pas toujours avec des services d'établissement financés par le gouvernement. Dans le rapport, on affirme que l'augmentation et l'amélioration des liens entre les groupes confessionnels et les organismes d'aide à l'établissement peuvent être une bonne chose pour les nouveaux arrivants au Canada et le processus d'intégration.

Le rapport révèle que ces partenariats se forment déjà. Selon l'étude, 81 % des organismes d'aide à l'établissement interrogés ont dit travailler avec des groupes confessionnels et 78 % des groupes confessionnels disent travailler avec des organismes d'aide à l'établissement. Néanmoins, il y a des obstacles à ces partenariats.

Les obstacles définis dans le rapport sonnaient vrai par rapport à ce que j'ai entendu de la part des groupes de parrainage au fil des ans. Je crois que ce ne sont pas uniquement les groupes confessionnels qui se heurtent aux obstacles à la bonne collaboration, et je veux n'en signaler que quelques-uns.

Tout d'abord, le rapport indique que les groupes confessionnels et les organismes d'aide à l'établissement se comprennent mal. Par exemple, cela se manifeste par le scepticisme qu'expriment les organismes d'aide à l'établissement à l'égard des motifs des groupes confessionnels: les gens du secteur de l'établissement se demandent si le seul but des groupes confessionnels est d'augmenter le nombre de convertis.

Le manque de compréhension, voire de confiance, peut s'exprimer dans les deux sens. Bien qu'il n'en est pas question dans le rapport, j'ai entendu des membres de groupes de parrainage douter de l'engagement de travailleurs de l'établissement, parce que ce sont des professionnels et qu'ils ne s'investissent peut-être pas autant personnellement dans leur travail auprès des clients que les bénévoles.

À mon avis, aucune de ces impressions n'est vraie en général. Lorsque nous en sommes témoins, il est nécessaire de favoriser une bonne communication pour créer un climat de confiance.

Un autre aspect qui peut créer de la discorde concerne la compréhension de ce que chacun peut apporter à un partenariat. Parfois, les parrains ne sont pas assez formés. C'est ce que j'ai constaté, et des travailleurs de l'établissement parlent de la frustration qu'ils éprouvent quand ils voient ce que l'un de mes collègues du Comité central mennonite du Canada appelle des parrains omniprésents. Ce sont des parrains qui font tout pour le nouvel arrivant et qui, souvent, le rendent dépendant plutôt qu'indépendant.

D'autre part, les parrains peuvent avoir l'impression que leur contribution n'est pas appréciée. Les parrains ont beaucoup à offrir en temps de bénévolat et en capital social, ce qui peut favoriser la création de liens avec la collectivité. Ce n'est peut-être pas toujours reconnu dans les organismes d'aide à l'établissement.

Ce ne sont pas des obstacles insurmontables, mais l'établissement de bonnes relations de travail exige des efforts. Alors, comment éliminer les obstacles?

Tout d'abord, un bon partenariat repose sur une bonne communication. Cependant, des problèmes liés à la protection de la vie privée peuvent faire obstacle à une bonne communication. Les travailleurs de l'établissement sont obligés de veiller à ce que l'information sur leurs clients demeure confidentielle. C'est un élément important qui ne devrait pas être amoindri. Les réfugiés réinstallés sont souvent très vulnérables dans leur nouveau foyer. Il pourrait arriver que le travailleur de l'établissement apprenne quelque chose au sujet du parrain, ce qui pose problème.

Toutefois, les parrains sont obligés d'aider les gens qu'ils parrainent. Les parrains et les travailleurs de l'établissement peuvent avoir des idées très utiles à apporter au processus d'intégration, mais ils doivent trouver un moyen de communiquer au sujet des défis que pose l'élaboration d'une stratégie ensemble.

• (1715)

Il serait important qu'IRCC discute avec le secteur de l'établissement et des représentants des parrains pour établir un protocole, en veillant à ce que les travailleurs de l'établissement et les parrains puissent s'échanger des informations sans compromettre la vie privée des nouveaux arrivants.

Ensuite, une bonne collaboration nécessite de la planification. Le conseil qu'IRCC donne aux parrains, c'est de communiquer avec des services d'établissement pendant l'élaboration de leur plan d'établissement et peu de temps avant l'arrivée du réfugié. Je l'ai fait, en particulier dans le parrainage d'aide conjointe, parrainage où un partenariat est clairement défini entre les parrains, les parrains du programme d'aide à la réinstallation, l'organisme d'aide à l'établissement et le parrain, et l'expérience a été formidable. La rencontre tenue avant l'arrivée est une occasion de définir les rôles et les tâches. Cependant, à ma connaissance, les rencontres avec les parrains ne sont pas enregistrées dans l'iEDEC et il n'y a pas de financement pour ces réunions importantes. Je me demande s'il serait utile que les rencontres avec les parrains tenues avant l'arrivée du nouvel arrivant soient intégrées à l'iEDEC et que des fonds soient fournis aux organismes d'aide à l'établissement pour ces rencontres.

Pour établir de bonnes relations de travail, de bons partenariats, il peut falloir y consacrer beaucoup de temps et d'énergie. Parfois, je pense que tant les parrains que les travailleurs de l'établissement se demandent si cela en vaut la peine. Je me demande toutefois si IRCC pourrait agir à titre d'intermédiaire entre les parrains et les organismes d'aide à l'établissement. Cela peut donner parfois l'impression qu'il s'agit d'un mariage arrangé, mais les mariages arrangés peuvent fonctionner. Cela en vaut la peine. Cela peut améliorer les liens, et je crois que les nouveaux arrivants

s'intégreront mieux à nos collectivités et, pour leur part, nos collectivités bénéficieront des dons et des talents qu'ils apportent au Canada.

Merci.

Le président: Très bien. Vous avez terminé juste à temps.

Madame Stachova.

Mme Olga Stachova (directrice générale, MOSAIC): Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie de me donner l'occasion de vous parler au nom de MOSAIC, un organisme d'aide aux immigrants établi en Colombie-Britannique.

J'aimerais tout d'abord souligner que nous nous réunissons aujourd'hui sur un territoire traditionnel et non cédé du peuple algonquin.

Depuis 42 ans, MOSAIC offre des services aux nouveaux arrivants en Colombie-Britannique. Les 350 membres de notre personnel, nos 700 bénévoles et nos 300 fournisseurs offrent des services en personne dans 26 endroits, de même qu'en ligne. Nous fournissons des services à des nouveaux arrivants de tous âges et de tous les sexes: services d'établissement, cours d'anglais et formation en compétences culturelles, services d'emplois, interprétation et traduction, action dans les collectivités, services de counselling de soutien aux victimes, etc. MOSAIC est également un signataire d'entente de parrainage et il appuie les efforts de réinstallation des réfugiés menés par le Canada.

Les services de MOSAIC font partie du système d'établissement et d'intégration du Canada, qui est un modèle pour bon nombre de pays. Nous remercions le gouvernement fédéral de déployer des efforts pour renforcer le système en établissant un plan pluriannuel des niveaux d'immigration s'accompagnant d'un financement; en réaffectant des ressources pour répondre à de nouveaux besoins; et en mettant au point et en simplifiant les services avant l'arrivée. Nous sommes également heureux de notre partenariat avec la province de la Colombie-Britannique pour l'aide à l'établissement qui est offerte aux nouveaux arrivants ayant un statut temporaire, ce qui assure un accès universel aux services, une priorité du secteur de l'établissement. Cependant, comme l'a mentionné mon collègue, il est toujours possible d'améliorer les choses. J'aimerais faire des recommandations qui, selon MOSAIC, permettraient d'améliorer les résultats économiques des immigrants.

Pour remédier aux pénuries de main-d'oeuvre qui s'accroissent, le Canada a besoin d'immigrants. Des employeurs de partout au pays sonnent l'alarme, car ils disent ne pas pouvoir trouver de main-d'oeuvre qualifiée, et pourtant, les immigrants sont généralement plus susceptibles d'obtenir des emplois dans lesquels leurs études, leurs compétences et leur expérience sont sous-utilisées. Dans un de ses rapports, le Conference Board du Canada a estimé que les immigrants gagneraient jusqu'à 12,7 milliards de dollars de plus par année si leurs études et leur expérience étaient reconnues.

Depuis plus de 25 ans, MOSAIC offre des programmes d'emplois en partenariat avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada. En travaillant avec des milliers d'employeurs et d'employés, nous avons appris que la plupart des programmes qui connaissent du succès sont ceux qui sont conçus et mis en oeuvre conjointement avec les employeurs.

Un manque d'expérience de travail au Canada reste l'un des grands obstacles empêchant les nouveaux arrivants d'obtenir un emploi qui correspond à leurs compétences. Bon nombre d'employeurs pensent qu'il est trop risqué d'embaucher une personne nouvellement arrivée au Canada. Le pays a déjà un bon cadre qui aide les jeunes à acquérir de l'expérience de travail et à réussir leur transition vers le marché du travail grâce à des stages coop, à des stages et à des mesures incitatives de l'employeur. Nous recommandons fortement que ces modèles soient adoptés pour permettre aux nouveaux arrivants d'acquérir de l'expérience de travail pertinente au Canada.

Étant donné le rythme auquel les avancées technologiques changent la nature des emplois et des compétences requises pour les emplois émergents, nous devons tenir compte du rôle que les employeurs joueront de plus en plus dans la formation en milieu de travail. En partenariat avec le ministère britanno-colombien du Travail, du Commerce et de la Technologie, MOSAIC a mené de bons projets pilotes faisant participer des employeurs à la conception de programmes de formation, renforçant la formation technique avec de la formation sur la culture professionnelle canadienne, et favorisant l'acquisition d'une expérience en milieu de travail et les employeurs ont pu mettre des talents à l'épreuve. Qu'il s'agisse de la BC Alliance for Manufacturing ou de la BC Care Providers Association, 85 % des participants ont obtenu un emploi à temps plein dans leur domaine à la fin du programme. La durée limitée de ces projets pilotes ne permet pas un engagement important de la part des employeurs et des possibilités continues de formation menant directement à des emplois pour les nouveaux arrivants. Nous recommandons la création d'une enveloppe budgétaire permanente pour ce type de formation menée par l'industrie qui répond au besoin du marché.

Travailler avec de nouveaux arrivants qui ont des besoins complexes en matière d'emploi nécessite l'adoption d'une approche différente. MOSAIC a recours à une gestion de cas intensive; il travaille auprès des gens pour déterminer quelles sont leurs compétences et leurs aptitudes et trouve ensuite des employeurs qui sont disposés à faire des arrangements et à adapter leurs exigences de travail. Nous aimerions souligner la nécessité de fournir du soutien personnalisé global lorsqu'on se penche sur des programmes d'emploi destinés à des nouveaux arrivants qui se heurtent à de nombreux obstacles à l'emploi.

Pour que l'intégration des nouveaux arrivants soit réussie, il faut que les collectivités et les employeurs y participent activement. Voilà pourquoi les fournisseurs de services d'établissement doivent non seulement fournir des services directs, mais également investir dans les activités de proximité et l'établissement de lien avec les collectivités et les employeurs. L'intégration se fait dans les deux sens. Plus nous conscientiserons les employeurs, plus les nouveaux arrivants seront capables de réussir leur intégration économique.

La réunification des familles est essentielle à la réussite économique des nouveaux arrivants. Les longs retards et les obstacles dans le traitement concernant les conjoints et les enfants, de même que les parents et les grands-parents, font en sorte que les familles sont séparées et fragiles. C'est particulièrement important pour l'intégration économique et la prospérité des nouvelles arrivantes, puisque les parents et les grands-parents pourraient s'occuper des enfants et permettre à la nouvelle arrivante de participer à la formation et d'intégrer le marché du travail. Nous aimerions encourager le gouvernement à poursuivre ses efforts pour accroître les possibilités d'une réunification familiale en temps opportun.

● (1720)

L'emploi est un aspect crucial de l'intégration. Cependant, avoir un emploi ne garantit pas que tous les besoins relatifs à l'établissement sont satisfaits. Il est important d'avoir accès à des services répondant à l'éventail complet des préoccupations personnelles et familiales liées à l'intégration pour que les nouveaux venus puissent conserver leur emploi et progresser sur le plan économique.

MOSAIC a depuis longtemps un partenariat avec la Law Foundation of B.C., ce qui nous permet d'offrir du soutien juridique en matière d'immigration, de pauvreté et de famille, et d'ajouter ainsi à notre vaste éventail de services d'intégration. MOSAIC mise aussi sur les services de plus de 700 bénévoles, dont un grand nombre servent de mentors en aidant les nouveaux venus non seulement à garder leur emploi, mais aussi à progresser sur le plan professionnel.

L'une des priorités clés de MOSAIC est de développer les capacités de nos clients pour en faire des chefs de file, en leur donnant une voix et en créant des occasions d'utiliser leur expertise pour donner forme aux services offerts dans leur collectivité, leur municipalité et leur province. Il peut s'agir de siéger à des comités consultatifs ou des conseils d'administration, de participer à des consultations communautaires ou à des organisations politiques.

Pour encourager l'engagement civique et la participation des nouveaux venus, il faut un accès à de la formation, à des réseaux et à des possibilités. Le Comité se penche sur la portée des services d'intégration, et MOSAIC aimerait que l'engagement civique forme une étape importante du continuum d'intégration.

En conclusion, nous encourageons le Comité à se concentrer sur des recommandations qui reconnaissent les immigrants non seulement pour l'instruction, les compétences et l'expérience qu'ils apportent au Canada, mais aussi pour la détermination, l'initiative, la résilience et l'adaptabilité dont ils ont fait preuve en réussissant leur installation dans un nouveau pays. En effet, ils ont beaucoup à apprendre sur la vie au Canada, mais si on leur en donne la chance, leur contribution sera encore plus importante.

Merci.

● (1725)

Le président: Merci.

Monsieur Daoud, c'est vous qui parlez au nom du Centre de réfugiés?

M. Abdulla Daoud (directeur général, Le Centre de réfugiés): Oui.

Le président: Excellent. Bienvenue. Je suis ravi de vous revoir.

M. Abdulla Daoud: Merci.

Honorable président, vice-présidents, membres du Comité, merci de nous donner l'occasion de soumettre un mémoire et de comparaître au nom du Centre de réfugiés.

Depuis trois ans, notre organisme sans but lucratif travaille à des façons nouvelles et novatrices d'aborder l'intégration au Canada. Avant notre lancement en 2015, nous avons étudié l'ensemble des services offerts à ces populations et nous avons décidé de contribuer à notre manière. Notre centre s'appuie sur trois grands principes: l'intégration académique, l'intégration sociale et l'intégration économique.

Grâce à nos programmes d'intégration académique, nous avons été en mesure de faire admettre plus de 150 réfugiés dans des établissements d'éducation postsecondaire, et ce, au cours de notre première année seulement. Nous avons constaté que de nombreux réfugiés n'avaient pas les prérequis essentiels pour avoir un degré de scolarité élevée à Montréal, n'ayant pas eu de préparation aux examens IELTS et TOEFL. Dès que nous avons offert ces cours, nous avons pu faire admettre le nombre de réfugiés mentionné précédemment.

Outre nos solutions académiques, nous avons aussi décidé d'utiliser nos compétences pour concevoir et créer des solutions technologiques permettant d'améliorer l'intégration et l'immigration de façon générale. Nos deux principales technologies sont l'application intelligente LUNA et notre portail pré-arrivée.

En 2017 et 2018, nous avons conçu l'application intelligente appelée LUNA afin d'aider les demandeurs d'asile grâce à des capacités conversationnelles utilisant une plateforme interactive. En ce moment, les demandeurs d'asile peuvent communiquer avec LUNA dans la langue de leur choix, et LUNA contrôle la conversation afin d'extraire l'information requise du demandeur d'asile pour remplir automatiquement les formulaires nécessaires en français ou en anglais. Grâce à ce processus, les demandeurs d'asile remplissent les bons formulaires de la bonne façon, et ils sont aiguillés vers les bonnes ressources. À terme, le principal objectif de LUNA est de permettre aux demandeurs d'asile, aux représentants juridiques et aux fonctionnaires d'économiser du temps.

Nous travaillons en ce moment à étendre la portée de l'application LUNA pour qu'en plus d'aider les demandeurs d'asile, elle puisse servir à tous les nouveaux arrivants pour de nombreux processus bureaucratiques, entre autres les demandes de permis de travail, les demandes de carte d'assurance-maladie et les demandes de permis de conduire, ainsi que les formulaires relatifs aux divers volets d'immigration au Canada. Nous souhaitons que LUNA ajoute de la valeur sur les plans de l'intégrité des données, de l'automatisation, de l'innovation dans la prestation des services à la clientèle, des tendances des données et de l'élimination de la fraude, car avec LUNA, nous pouvons mieux repérer les questions qui représentent des difficultés ou que les utilisateurs ne comprennent pas. De plus, l'application fournit la bonne information aux utilisateurs, car nous savons que de nombreux nouveaux arrivants se font arnaquer et reçoivent des renseignements incorrects, ne connaissant ni leurs droits ni leurs obligations envers le Canada tout au long du processus d'immigration. LUNA va donc contrer l'effet des pratiques d'immigration malhonnête à l'échelle du pays.

Notre deuxième technologie en cours de développement est notre portail de services pré-arrivée. Nos recherches nous ont permis de constater que les immigrants et les réfugiés qui sont parrainés ont de 12 à 24 mois pour préparer leur arrivée au Canada. Par conséquent, nous avons créé un réseau social axé sur les immigrants, les réfugiés et les éventuels nouveaux arrivants. Cette application Web vise à aider les nouveaux arrivants à faire la transition à leur nouvelle vie au Canada avant qu'ils arrivent. Notre but est de centraliser tous les services offerts aux nouveaux arrivants en un seul endroit pour en faciliter l'accès et de créer un espace où les nouveaux arrivants peuvent communiquer entre eux et s'entraider. L'utilisateur peut créer un profil, rejoindre les communautés qui l'intéressent et s'inscrire pour l'obtention de services qui seront intégrés directement dans l'application. Il peut s'agir de services offerts par le gouvernement ou par des organismes non gouvernementaux.

L'application va recueillir des données au sujet de l'utilisateur et du temps qu'il passe à utiliser l'application. Il y aura notamment un

suivi des questions pour lesquelles il a le plus besoin d'aide ainsi que des services qu'il trouve les plus utiles. Les données serviront ensuite à offrir aux immigrants de meilleurs choix et services, ce qui créera une validation et une méthodologie d'intégration fondée sur les données recueillies.

Nous espérons aussi repérer les services qui sont sous-utilisés ou surutilisés, ainsi que les services qui ne sont plus requis. Entre autres avantages ou exemples clés des services, il y a la capacité des utilisateurs de comprendre les services qui leur seront offerts avant même d'atterrir au Canada. Les nouveaux arrivants peuvent se préparer en s'informant sur le logement, les écoles, le processus d'inscription et le coût moyen associé à la ville de leur choix. Ils obtiendront de l'orientation sur ce à quoi ils doivent s'attendre concernant le travail, la main-d'œuvre et les normes relatives aux entreprises, ainsi que de l'éducation financière qui les aidera à choisir la banque convenant le mieux à leur situation financière et qui les renseignera sur le fonctionnement de notre système bancaire. Dans nos rapports avec les nouveaux arrivants, nous avons constaté que bien des choses auraient pu être faites avant l'arrivée au Canada, ce qui les aurait mieux préparés et aurait facilité leur intégration.

Pour terminer, nous aimerions vous donner des détails sur nos programmes d'éducation dans le secteur technologique grâce à notre catalyseur d'innovation sociale appelé DEVBLOC. DEVBLOC est un laboratoire technologique et entrepreneurial qui aide les nouveaux arrivants à obtenir une formation dans le secteur des technologies et à bâtir leurs propres entreprises aux côtés de celles des Canadiens. Afin de préparer les réfugiés et immigrants qui arrivent au Canada à s'intégrer dans l'économie en forte progression des technologies, nous avons lancé une école de programmation. Cette école de programmation enseigne aux réfugiés et aux Canadiens les langages de programmation les plus demandés dans l'industrie aujourd'hui. De concert avec nos partenaires de l'industrie, nous présentons ces ateliers pendant la semaine. Vers la fin, les équipes et les classes bâtissent leurs propres programmes dans le but de faire croître leurs propres entreprises en démarrage ou de mieux se faire connaître dans l'industrie.

- (1730)

Parallèlement à DevBloc, nous tenons un hackathon annuel au cours duquel nous nous associons à divers organismes afin de nous attaquer à des problèmes sociaux. Au cours de l'année passée, nous nous sommes associés à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, qui nous a présenté trois défis. Nous sommes heureux de dire que nous avons résolu les trois défis technologiques en 24 heures seulement, ce qui prouve tout ce qui peut être accompli par la collaboration entre des organismes communautaires comme le nôtre et le gouvernement.

Ceci nous amène à nos trois recommandations.

Premièrement, nous recommandons au gouvernement de travailler en plus étroite collaboration avec les organismes communautaires afin d'améliorer la prestation des services offerts aux nouveaux arrivants. Ces organisations s'occupent plus directement des enjeux.

Deuxièmement, nous lui recommandons de profiter des progrès technologiques aujourd'hui afin de mieux offrir les services et d'en vérifier l'efficacité pour les nouveaux arrivants.

Troisièmement, il faut préparer les nouveaux arrivants à l'économie émergente. Les tendances actuelles sont prometteuses, mais il est plus sûr de miser sur l'esprit d'entrepreneuriat de ces nouveaux arrivants. On peut y arriver en investissant dans des incubateurs et des laboratoires technologiques axés sur les nouveaux arrivants comme le nôtre.

Merci beaucoup. Je serais ravi de répondre à toutes vos questions, si c'est possible.

Le président: Merci beaucoup.

Je viens de me prévaloir de la prérogative de la présidence pour décider que nous allons donner trois minutes à chaque parti pour poser une ou deux questions.

Monsieur Tabbara.

M. Marwan Tabbara: Merci, monsieur le président, et merci aux témoins de leur présence. Je suis désolé que nous ayons dépassé un peu le temps. Cela laisse moins de temps aux questions, mais je vous remercie de tout le travail que vous faites pour aider les nouveaux arrivants à réussir dans notre pays et dans nos collectivités.

Ma première question s'adresse à Brian Dyck.

Quelle est l'expérience de votre organisation concernant les titres de compétences étrangers et les ensembles de compétences des nouveaux arrivants? Comment arrivez-vous à jumeler les gens? Le nouvel arrivant a peut-être plus de 10 ans d'expérience dans un domaine en particulier. À quoi avez-vous travaillé et quelles sont les meilleures pratiques en ce qui concerne le jumelage des employés?

M. Brian Dyck: En général, les gens que nous faisons venir ne possèdent pas beaucoup d'expérience. Ce sont souvent des travailleurs peu qualifiés. Il n'est pas facile en effet d'associer des emplois à des personnes et à leurs compétences. J'ai entendu parler de problèmes relatifs aux titres de compétences, mais nous n'avons pas vécu cela, car franchement, nous n'avons pas intégré de nombreuses personnes ayant des titres de compétences.

M. Marwan Tabbara: Je demanderai à M. Daoud de répondre également.

M. Abdulla Daoud: Oui. Par exemple, nous avons eu bien des gens qui avaient des formations dans un domaine technologique, en particulier en génie. Le problème, très courant, c'est que l'industrie et les institutions reconnaissent seulement les formations acquises au Canada ou en Amérique du Nord.

La meilleure façon de résoudre cela, c'est de les inscrire dans ce qu'on appelle des programmes d'un an menant à un diplôme d'études supérieures afin d'accélérer l'obtention de leurs équivalences. Habituellement, ils se tirent très bien d'affaire. Il ne faudra pas moins de temps, et ce n'est qu'une année. Il y a nos programmes d'éducation permanente qui sont offerts dans nos universités et dont nous profitons également.

M. Marwan Tabbara: Madame Stachova, j'aimerais aussi vous entendre à ce sujet.

Mme Olga Stachova: En Colombie-Britannique, nous avons divers programmes qui viennent en aide aux nouveaux arrivants, comme je le disais, concernant les titres de compétences, l'obtention de formations additionnelles et l'établissement d'un cheminement permettant de décrocher un emploi. Ces programmes sont offerts par le gouvernement de la Colombie-Britannique avec le soutien du gouvernement fédéral. Ils visent des domaines particuliers, car nous en ciblons quatre ou cinq.

Puis, il y a le programme d'emploi de la Colombie-Britannique, qui comporte quelque chose de semblable pour tous les citoyens, sauf que les nouveaux arrivants ne sont pas nécessairement admissibles à tous les services.

Il y a de bonnes pratiques permettant d'offrir un cheminement dans certaines situations particulières. Ce que nous essayons de proposer va un peu plus loin. Il s'agit de relever le défi suivant, qui est de trouver un emploi même quand les compétences ont été

reconnues, d'avoir la possibilité de faire le travail et d'impressionner l'employeur.

• (1735)

M. Marwan Tabbara: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur DeCoursey.

M. Matt DeCoursey (Fredericton, Lib.): Dans la même veine — je suis désolé, c'est très rapide —, avez-vous travaillé non seulement avec le gouvernement fédéral, mais avec des gouvernements provinciaux, des collèges professionnels ou des organismes d'agrément professionnel qui pourrait plus efficacement reconnaître les titres de compétences étrangers? Même si cela ne relève pas de l'étude du Comité, avez-vous des conseils à cet égard?

Mme Olga Stachova: Nous n'aurions pas nécessairement des titres de compétences... Par exemple, pour un des programmes que nous avons offerts avec la BC Care Providers Association, nous avons fait appel à un collège qui a conçu avec nous et avec les employeurs un programme que suivrait une cohorte. Les participants passeraient ensuite à des emplois où il mettrait en pratique ce qu'ils ont appris. C'est un exemple de collaboration avec une association d'employeurs qui permet de cerner les besoins communs et de travailler avec les collèges.

Le président: Monsieur Tilson.

M. David Tilson: Merci, monsieur le président.

J'aimerais demander aux trois témoins de me parler de la formation linguistique. D'après IRCC et d'après les nouveaux arrivants eux-mêmes, la formation linguistique est un échec pour un grand nombre de personnes. Si vous êtes d'accord avec cela, j'aimerais savoir ce qui explique cela d'après vous et ce que le gouvernement peut faire pour hausser le taux de succès de la formation linguistique des nouveaux arrivants.

Nous allons commencer par vous, monsieur Dyck.

M. Brian Dyck: L'apprentissage d'une langue diffère d'une personne à l'autre. Je crois qu'il serait important de penser à concevoir des stratégies différentes pour les divers styles d'apprentissage. Certaines personnes apprennent mieux quand elles sont au travail. Parmi les bonnes pratiques que j'ai vues, il y a les programmes d'apprentissage de la langue en milieu de travail, et je pense qu'il faudrait envisager cela. Cependant, oui, c'est tout un défi.

L'autre chose, c'est que les bénévoles et les parrains offrent aux nouveaux arrivants l'occasion d'interagir plus souvent avec des personnes dont la langue première est l'anglais ou le français, dans leur collectivité. Ce genre d'interaction, d'après moi, peut bonifier tout ce qui s'apprend en salle de classe.

M. David Tilson: L'un des problèmes, c'est que certains nouveaux arrivants ne parlent ni le français ni l'anglais en arrivant au Canada. C'est un sérieux problème. De toute évidence, on dit que la formation linguistique pour ce groupe en particulier ne convient pas. Et les jeunes enfants qui ne parlent ni le français ni l'anglais, que vont-ils faire à l'école ?

M. Brian Dyck: Cela dépasse un peu mon domaine de compétence, mais d'après ce que je comprends, au Manitoba au moins, là où j'habite, ce sont les écoles qui assument la responsabilité de l'enseignement de la langue aux enfants. Mais en effet, il faut trouver diverses stratégies.

M. David Tilson: Nous avons en particulier accueilli des groupes de la Syrie qui ne parlent ni l'anglais ni le français.

Madame Stachova.

Mme Olga Stachova: En ce qui concerne le programme CLIC, ce que je comprends, c'est que le gouvernement a adopté l'approche d'apprentissage axée sur le portefeuille. Nous avons obtenu d'excellents résultats dans les quatre centres de formation linguistique que nous dirigeons, mais vous avez raison: certains groupes ne fonctionnent pas bien de cette manière. Ils subissent beaucoup de pression pour progresser. Nous voyons cela chez les aînés. Nous voyons cela chez les personnes qui ont peut-être des troubles d'apprentissage. Et nous voyons cela aussi chez les personnes qui ont un faible niveau de littératie et qui n'ont pas beaucoup fréquenté l'école dans leur pays d'origine. Je crois qu'il serait bon d'examiner les solutions qui fonctionneraient pour ces groupes, car c'est très stressant pour eux de se retrouver dans des classes ordinaires. Nous pensons qu'il faudrait explorer des méthodes d'enseignement mieux adaptées à leurs besoins.

M. David Tilson: Avez-vous pensé à formuler des recommandations sur la façon dont nous pourrions améliorer la formation linguistique pour les personnes qui ne parlent ni le français ni l'anglais ou qui parlent seulement l'une ou l'autre de ces langues?

Le président: Répondez très rapidement.

Mme Olga Stachova: Pas que...

M. David Tilson: Est-ce que je peux obtenir la réponse de M. Daoud?

Le président: Oui.

M. Abdulla Daoud: Je ne crois pas qu'il existe de solution universelle. Les problèmes sont différents d'une province à l'autre. Le Québec est différent du reste du Canada à ce sujet. Cependant, je pense que le Québec a démontré que son programme d'apprentissage du français fonctionne très bien, en fait, simplement en raison de notre structure qui les encourage à apprendre le français, parce qu'ils obtiennent une allocation chaque semaine.

Je crois que l'un des problèmes que vous avez, c'est l'équilibre entre trouver un emploi et apprendre une langue. Ils essaient de faire les deux, et parfois, ils doivent choisir. S'ils se retrouvent dans des emplois manuels pour lesquels ils n'ont pas besoin d'être très qualifiés ou de répondre à certaines exigences linguistiques, il se peut qu'ils remettent à plus tard l'apprentissage de la langue. Encore là, il faut trouver un juste équilibre entre deux enjeux différents.

Si vous voulez créer un service et si vous tenez à faire de la langue une priorité, il faut que vous ayez des incitatifs. Il faut en faire un tremplin vers l'obtention d'un emploi ou offrir une allocation par semaine comme le fait le Québec.

• (1740)

Le président: Merci.

Madame Kwan.

Mme Jenny Kwan: Merci beaucoup, monsieur le président, et merci à tous nos témoins.

Je vais commencer par Mme Stachova.

C'est en fait toute une histoire que vous avez à raconter en tant qu'immigrante au Canada. Avant d'assumer le rôle que vous jouez à MOSAIC, vous avez travaillé pour le programme Mitacs et vous y avez connu un grand succès. Compte tenu de vos expériences personnelles et des leçons que vous avez apprises et qui pourraient être transposées, qu'est-ce que nous devrions recommander que le gouvernement fasse pour soutenir les nouveaux arrivants de sorte qu'ils aient la chance de s'épanouir?

Mme Olga Stachova: Merci.

En effet, je suis arrivée au Canada il y a 20 ans et j'étais très impatiente d'y faire ma vie. Quand je suis arrivée, je détenais deux maîtrises, j'avais une très bonne connaissance de l'anglais et j'avais de l'expérience de travail, mais il m'a fallu du temps pour trouver un emploi. Étant donné que je connaissais quelqu'un qui connaissait quelqu'un qui connaissait quelqu'un, j'ai décroché un premier emploi: remplir les rayons chez Chapters. J'étais très contente de pouvoir saisir cette occasion, mais je n'utilisais vraiment pas tout à fait mes compétences. Il a fallu que quelqu'un, finalement, décide de prendre un risque et de faire abstraction de mon accent et de mon manque d'expérience au Canada pour me donner une occasion de travailler. Avec le lancement du programme Mitacs, j'ai pu progresser et bâtir ma carrière à cet endroit.

Pour moi, comme c'est indiqué dans notre mémoire, il est vraiment important de pouvoir donner aux nouveaux arrivants l'occasion de faire leurs preuves, d'acquérir leur première expérience d'emploi et d'obtenir des conseils de la part des employeurs sur ce qu'il leur faut à l'avenir, que ce soit dans le cadre de stages de courte durée ou de stages coop. C'est notre principale recommandation.

Mme Jenny Kwan: Est-ce qu'il serait utile, par exemple, que le gouvernement ait un programme dans le cadre duquel une ONG, disons, serait en contact avec un groupe d'employeurs potentiels et ferait le jumelage des nouveaux arrivants et des emplois? Est-ce qu'un tel programme serait utile?

Mme Olga Stachova: Ce serait utile, oui. Ce serait comme les trois niveaux du programme de base très efficace qui existe dans les universités. La structure est là. Cela fonctionne bien. On a reconnu qu'en plus de mettre les talents à l'épreuve, ils ont l'obligation d'aider les jeunes à acquérir de l'expérience, et il serait très facile d'appliquer ce même modèle ou celui de la Stratégie emploi jeunesse aux nouveaux arrivants.

Mme Jenny Kwan: Cela aiderait aussi les nouveaux arrivants à surmonter le problème de l'oeuf et de la poule: vous n'avez pas d'expérience au Canada, mais vous ne pouvez pas acquérir de l'expérience au Canada parce que, vous savez, vous n'avez jamais travaillé au Canada.

Je vais maintenant me tourner vers M. Daoud.

J'ai visité votre centre, et vous m'avez montré certains des programmes formidables que vous offrez. L'un des problèmes que vous y aviez, en fait, c'était le jumelage, mais vous avez surmonté ce problème avec un taux de succès formidable. De plus, la technologie que vous utilisez pourrait aider le gouvernement à traiter les demandes et à les simplifier, ce qui représenterait des économies de ressources à bien des égards. J'aimerais que vous nous parliez brièvement de cela.

Je crois que nous allons manquer de temps, et je vais donc demander aux témoins qui ont des suggestions ou des renseignements additionnels à fournir au Comité de les envoyer à la greffière de sorte que nous puissions les examiner et recommander des mesures au gouvernement.

M. Abdulla Daoud: J'imagine que vous voulez que je vous parle un peu de l'application LUNA. En ce moment, nous ne pouvons pas la lancer à l'échelle nationale, car nous sommes une petite organisation sans but lucratif basée à Montréal et que nous n'avons pas les moyens de payer les frais d'hébergement de l'application en ligne.

En gros, l'application permet aux réfugiés d'obtenir de l'information sur la façon de remplir la demande. L'application s'adresse à eux dans leur propre langue. Nous l'avons conçue par ingénierie sociale de sorte que les questions soient courtes et très concises et que nous obtenions des réponses très concises aussi. Ainsi, le processus de traduction est très précis. Nous avons travaillé à cela avec de nombreux avocats ainsi qu'avec notre propre personnel juridique. Nous avons constaté que les utilisateurs économisent jusqu'à 83 % de leur temps puisqu'ils n'ont pas besoin de payer des traducteurs et d'obtenir des conseils juridiques additionnels. Ils peuvent utiliser un téléphone ou une tablette pour remplir la demande.

En effet, les usages sont multiples. L'avantage de cela, c'est que l'application ne se limite pas aux demandes d'asile. Elle peut servir à d'autres processus d'immigration ainsi qu'à d'autres formulaires et processus bureaucratiques imposés aux immigrants. On peut vraiment faire le lien avec les services pré-arrivée en plus. C'est vraiment unique, et je recommande vraiment au gouvernement de se pencher là-dessus, car cela peut réellement simplifier les choses, entraîner des économies, ainsi qu'améliorer l'efficacité et la transparence.

Il y a vraiment beaucoup de pratiques malhonnêtes en matière d'immigration, à cause d'avocats en immigration véreux. C'est une chose que nous voyons beaucoup. Cela se produit constamment, car les gens reçoivent de la mauvaise information et sont induits en

erreur. Cela se produirait beaucoup moins avec une source d'information centralisée et une base de données accessible dans la langue choisie.

● (1745)

Le président: Merci.

Je vais juste confirmer ce que Mme Kwan a dit. Nous allons tenir au moins sept réunions pour cette étude, et nous en sommes à la deuxième. Je vous encourage à suivre les délibérations du Comité et à soumettre toute information que vous aimeriez ajouter ou toute contribution que vous aimeriez faire à la conversation.

Vous avez tous les trois des perspectives différentes. Nous nous sommes rencontrés précédemment. Je suis un peu au courant de vos innovations, et je crois que c'est très important. Ce que je souhaite, c'est que le Comité soit informé des pratiques exemplaires de petites organisations qui font des choses pouvant nous inspirer à créer de meilleurs programmes. C'est la raison pour laquelle vous êtes venus ici aujourd'hui.

Je vous remercie. Encore une fois, nous nous excusons de ne pas avoir eu assez de temps avec vous. Soyez prêts: nous pourrions vous demander de revenir.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>